

Michel Courvoisier omi

EUGÈNE DE MAZENOD

1831 : Revenir à la Règle...

Marseille, janvier 2018

Présentation

A l'ouverture du Chapitre général, le 28 septembre 1831, la Congrégation des Missionnaires O.M.I. compte 34 profès, à savoir 22 prêtres, 10 frères scolastiques et 2 frères convers, dans cinq maisons : Aix, Marseille-Calvaire, Marseille Grand Séminaire, Notre-Dame du Laus et Billens (en Suisse).

La petite Société se remet lentement des fortes secousses qu'elle a vécues. Le p. Marius Suzanne sur qui tous comptaient beaucoup, et en premier lieu le p. de Mazenod, est décédé en janvier 1829 ; il n'avait pas trente ans et n'a pas été remplacé, ni pour la prédication des missions paroissiales, ni pour le supérieurat de la maison du Calvaire. Le p. de Mazenod connaît une longue dépression, au point que Mgr Fortuné et Tempier l'ont obligé à s'éloigner de Marseille et à prendre du repos en Suisse, son absence durera sept mois.

Quelques jours après son départ, la Révolution de Juillet met fin à la royauté *légitime* et établit un nouveau régime, dont une des caractéristiques est l'opposition systématique à l'Église. Une partie des Français espère, les autres craignent un retour à la grande Révolution. A Marseille, le préfet Thomas se plaît à multiplier les obstacles qu'il oppose à l'administration diocésaine. Pour les Oblats, la conséquence la plus sensible de ces Journées de Juillet, outre l'abandon peu glorieux de la maison de Nîmes, c'est la cessation des missions paroissiales, et donc la perte de leur raison première d'exister. On emploie le mot de paralysie. Que faire ? Vers quoi s'orienter quand la situation générale est hostile, que l'on est au chômage, qu'on n'envisage les paroisses que comme un pis-aller provisoire... et que la forte personnalité du Supérieur général est loin du terrain ? Tempier tient les rênes tant bien que mal, mais tout retombe sur lui.

De son côté, le p. de Mazenod a repris les démarches pour déplacer la Société vers le Royaume de Sardaigne, c'est-à-dire, à cette époque, le Piémont, la Savoie, Nice et aussi la Sardaigne insulaire. Mais les autorités politiques et religieuses de ce pays se méfient des Français. C'est l'échec. On pense aussi à la Suisse où la maison de formation (scolastiques et novices) a été transférée en catastrophe. Cela ne débouche pas. On garde mémoire les velléités pour l'Algérie, des rêves que le p. de Mazenod a jugés prématurés et à qui il a mis un terme. D'ailleurs les autorités n'auraient pas accepté une Congrégation non reconnue légalement.

D'un tout autre point de vue, plusieurs Oblats, et non des moindres (Courtès, Guibert, le p. de Mazenod à sa manière, etc.) ont compté sur Félicité de Lamennais pour donner à une Eglise disons endormie un dynamisme nouveau. Le présent travail y consacre quelques pages. Le Chapitre général va mettre assez brutalement fin à ces perspectives.

Le p. de Mazenod revient à Marseille en février 1831. Sa première tâche sera la visite canonique de la maison du Calvaire. A la mort du p. Suzanne, le p. Mie y avait été nommé supérieur, mais il n'était guère l'homme de la régularité ; à quoi s'ajoutèrent ses graves ennuis de santé. On ne sait pas quand Honorat fut nommé à sa place, probablement à la suite de la visite. Toujours est-il que l'Acte de visite, cité en 2ème partie, a tout d'une reprise en main. On trouve la même insistance sur la régularité et l'obéissance dans les nombreuses lettres (19 sur 36 cette année-là) envoyées au p. Mille, le très jeune supérieur de Billens. Même insistance majeure au Chapitre général de septembre, ainsi que dans les notes de retraite du p. de Mazenod.

Une des conséquences va être le nombre des exclusions, on dit même expulsions. Après Dupuy et quelques autres en 1830, ce sera en 1831 Sumien, Reynier, Caïlas, en attendant Touche et Jeancard. Les motifs fréquemment mis en avant sont l'absence de régularité et l'insoumission. Très expressif, ce mot du p. de Mazenod à Courtès en mars : « Le p. Martin, qui n'a pas plus de courage que de bon sens, trouve difficile de concilier le travail qu'on lui a imposé (on ne sait pas lequel) et la régularité que j'exige. Ce n'est pas avec de pareils apôtres qu'on ferait la conquête du monde. Il me semble que si, à 25 ans, j'avais agi ainsi, j'aurais demandé à Dieu de me faire mourir dans un bain tiède pour me punir de tant de lâcheté. » (*EO 8, 15*). Ce p. Joseph Martin décédera à 97 ans, après plus de 77 ans de vie oblate...

Le nom de *Notes de retraite* a été retenu pour un document très révélateur sur l'importance à donner à l'observance régulière. On le trouve dans le volume 15 des *Ecrits Oblats*, pp. 215 à 228. Lors de sa retraite annuelle, le p. de Mazenod relit attentivement les Règles, telles qu'approuvées en 1826. Cette relecture, on s'en aperçoit vite, le conduit à un regard très critique sur le vécu des Oblats. Comment peut-il se faire qu'ils soient si peu à la hauteur de la vocation que leur a donnée l'Église et des engagements qu'ils ont pris ?

A nos yeux du XXI^e siècle, on peut se demander comment l'observance de la Règle peut être le thème dynamisant une Congrégation jeune, une Congrégation de jeunes. Guibert et d'autres semblent le percevoir en rappelant fréquemment les appels de l'Amérique. « Si notre mission d'Afrique ne réussit pas (l'Algérie), nous vous conjurons, mon très révérend père, de penser à celles d'Asie ou d'Amérique ; c'est une véritable nécessité des temps ; il

faut un élément au zèle d'une Congrégation naissante ; le repos nous serait mortel... » (Novembre-décembre 1832, *EO Guibert*, 309). L'idée va faire son chemin...

N.B. Pour le contexte politique tant au plan national que marseillais et notamment l'attitude du préfet Thomas, on se référera au long chapitre IX du tome II de Leflon, « Les conséquences religieuses de la Révolution de 1830 à Marseille ». Il en va de même pour une présentation d'ensemble de la question Lamennais, au chapitre X du même volume.

Parcours chronologique avec les textes

3 janvier 1831. Importance des études pour les scolastiques. De Nice. Au p. Mille (supérieur de Billens).

« ...Toutes les économies du Gouvernement se font aux dépens du clergé. À Châlons, pour se débarrasser plus tôt du petit séminaire, on y a mis le feu et cent élèves, dont certes ce pauvre diocèse avait grand besoin, sont retournés chez eux. Qu'arrivera-t-il à d'autres établissements? Je n'en sais rien, mais je ne doute pas qu'ils ne finissent par leur enlever tous les secours qui leur étaient fournis.

Vous voyez que bientôt nos chers étudiants seront l'unique ressource de l'Eglise. Je sais que je n'ai pas besoin de leur recommander d'être toujours à la hauteur de leur vocation. Si vous saviez quel pitoyable clergé j'ai rencontré, je ne dis pas où, ils redoubleraient encore de zèle.

Je ne saurais trop recommander de ne jamais négliger l'étude, je ne dis pas seulement de la théologie et de la philosophie, mais des belles-lettres aussi. Il faut combattre les erreurs du siècle avec les armes du temps. Je suis toujours plus étonné de voir tant de jeunes gens dans les rangs ennemis écrire si bien, avec tant d'art et de talent, pour soutenir le mensonge et les déceptions de toute espèce. Il faut se rompre même à ce genre de combat. Que l'on sache bien sa langue, qu'on s'exerce à la manier. Ce sera un temps bien employé. Faites sortir du feu de la pierre; il faut frapper pour cela, l'étincelle n'est produite que par le choc. Mais ne perdez jamais de vue que c'est pour Dieu que vous travaillez, que la gloire de son saint nom y est intéressée, que l'Église réclame ce service de vous. C'est vous dire de surnaturaliser vos études, de les sanctifier par une grande droiture d'intention, laissant tout amour-propre de côté, ne vous recherchant en rien; par ce moyen les auteurs profanes peuvent vous élever à Dieu comme les Pères de l'Église.

Je recommande au f. Semeria de ne pas négliger la langue italienne qui peut nous être un jour très nécessaire, et ceux d'entre vous qui en savaient déjà quelque chose feraient bien de ne pas perdre ce qu'ils en savent et de s'y perfectionner. » (EO 8, 1-2)

10 janvier 1831. Insistance sur la fidélité à la Règle. A Courtès.

« ...Je n'aurais pas quitté Billens, vrai paradis sur terre, où les vertus et la vie angélique de tous ceux qui l'habitent feraient le bonheur de ma vie et me consoleraient des imperfections et du peu de régularité de tant d'autres qui seraient pourtant tenus de leur

donner l'exemple. Quand je parle de régularité, j'entends la fidélité à se conformer à l'esprit et à la lettre des Règles, qui obligent à travailler très sérieusement à devenir des hommes plus parfaits et beaucoup plus parfaits que le commun des ecclésiastiques.

Je trépigne d'être empêché de pouvoir le rappeler de vive voix à tous ceux qui ne le comprennent pas et qui s'imaginent avoir rempli toute justice en demeurant à cent piques de ce qu'ils doivent être. Je romps sur cet article qui me chagrine trop. Il m'est impossible de me faire à l'idée que chacun ne se dise pas qu'il doit absolument se mettre à la hauteur de ses devoirs. L'essentiel est qu'on se rompe à l'obéissance et à une indifférence absolue pour tel ou tel emploi, pour tel ou tel supérieur; sans cela on n'a rien obtenu.

... Je pense que celui-ci doit avoir provision de sermons, puisqu'il avait demandé le loisir pour en faire. Je crains pourtant que le temps qu'il emploie à la lecture et aux commentaires des journaux ne l'ait beaucoup détourné de cette occupation que j'avais pourtant imposée comme un devoir. Je prie le père Bernard de grossir son capital. » (EO 8, 2)

10 janvier 1831. Noter jour après jour les événements. A Mille.

« ...Je vous recommande de tenir vos comptes bien en règle parce que je veux y voir clair. Occupez-vous aussi de faire exactement l'histoire de votre établissement et de noter jour par jour les petits événements: par exemple, la visite de l'Évêque, les entretiens et les sujets d'entretiens avec le député de Lausanne ou tel autre personnage. Presque tout ce que vous me mandez dans vos lettres peut être inséré dans ces notes. C'est un devoir que je vous impose; mettez-le au nombre de vos devoirs indispensables. Les services journaliers que vous rendez à la paroisse ne doivent pas être oubliés, ainsi que les traits remarquables de charité, de mortification, d'humilité, de ferveur des membres de votre communauté; mais cette partie doit rester ignorée de tout le monde, elle ne doit être manifestée que lorsqu'il en sera temps. Ne manquez pas de me le faire savoir dès que vous serez sur votre courant, et mettez-vous à l'œuvre tout de suite. Ce n'est pas un simple conseil que je vous donne, mais une obéissance formelle. Quittez autre chose s'il le faut pour vous mettre à celle-là.

... Le p. Grassi (*jésuite de Turin*) m'a encore écrit dans le même sens. Attendons donc avec patience et résignation le moment du Seigneur, mais ne cessons pas de lui demander avec instance que nous soyons rendus dignes de faire sa sainte volonté. Le bon Dieu veut nous faire marcher par la voie des épreuves et des tribulations: acceptons tout de sa main. Nous avons besoin de nous bien établir dans ces grands principes, car dans ce moment même nous sommes menacés d'un grand malheur. Peut-être à ces heures-ci notre cher p. Capmas n'est plus. Je reçois aujourd'hui une lettre qui m'annonce qu'il est à toute extrémité.

Cependant, au moment du départ du courrier, il avait un peu repris sa connaissance, mais ce peu de mieux ne me laisse pas grand espoir. Jugez si je suis à mon aise. Et de trois jours je ne puis plus avoir de nouvelles! Ce sont là de grands chagrins que je sens jusqu'au fond de l'âme.

Vous connaissez le sujet et vous comprenez comme moi quelle perte fera la Congrégation si le Seigneur nous l'enlève. Mais il est le Maître de tout et de tous! » (EO 8, 3-4)

11 janvier 1831. Etat désespéré du p. Capmas. A Tempier

« Vous comprendrez aisément, mon cher ami, dans quelle peine je suis par rapport à l'état presque désespéré de notre pauvre p. Capmas. J'attends avec autant d'impatience que d'anxiété le courrier de jeudi qui me fixera vraisemblablement sur son sort. Il faut avouer que la maladie et la mort frappent chez nous avec un discernement qui démontrerait des hommes moins soumis à la volonté de Dieu que nous le sommes. J'en fais sans crainte la réflexion, parce qu'il me semble que je suis assez établi dans cette habitude de conformité aux desseins impénétrables de la divine Providence, quoique je ne me vante certes pas d'être insensible aux coups qui semblent parfois devoir nous accabler. Ce genre de perfection me serait offert que je n'en voudrais pas. Je dis plus, elle est pour moi, en quelque sorte, un sujet de scandale lorsque je la vois préconisée dans certaines histoires où, sans doute, on l'attribue fausement à des hommes que l'on s'efforce, non sans mensonge, de placer en dehors de la nature humaine et que l'on calomnie, à mon avis, d'une manière cruelle. Jésus-Christ, notre unique modèle, ne nous a pas donné cet exemple. J'adore son frémissement et ses larmes sur le bord de la tombe de Lazare autant que je dédaigne et abhorre le stoïcisme, l'insensibilité et l'égoïsme de tous ceux qui voudraient, ce semble, dépasser ce prototype de toute perfection, qui a bien voulu sanctifier toutes les positions de notre triste pèlerinage.

J'attends donc en tremblant la nouvelle que vous me donnerez jeudi, et cette fois, ce qui absorbe toute ma pensée, c'est le bien général de la famille, beaucoup plus que toute considération ou toute affection personnelle. Je me prépare à tout événement par la prière et par l'abandon le plus absolu à la volonté du Maître de nos destinées pour qui nous sommes ici-bas.

Voilà encore un surcroît de souci pour vous, mon pauvre ami. Si le bon Dieu dispose de ce pauvre malade, vous allez vous trouver dans l'embarras, car on dirait que c'est une précaution inutile, en temps de santé, de faire son testament. Je n'ai pas à me reprocher d'avoir négligé les avis convenables. En passant à N.-D. du Laus, je lui avais recommandé

de retirer l'argent qu'il laissait éparpillé avec une insouciance incroyable. Il me dit à cette occasion que son intention était d'en laisser une partie à notre famille. Je crois devoir vous faire connaître l'intention qu'il m'a confiée. Prenez vos précautions pour que ses papiers ne soient pas gaspillés. J'en fais sans difficulté ma propriété. Je veux parler de ses sermons, instructions, etc. Défendez à qui que ce soit d'y toucher et, si on a commis déjà quelque indiscretion, qu'on fasse tout rentrer entre vos mains. Les paresseux ou les incapables sont gens habiles pour se parer des plumes d'autrui. Dieu veuille rendre toutes ces précautions inutiles.

Je suis impatient au dernier point de mon inaction forcée; si demain ou au plus tard samedi 15 je ne reçois point de lettres, je tâche de m'entendre avec le Vicaire Général (de Nice) et je pars. » (EO 8, 4-5)

10 janvier 1831. Décès du p. Capmas. *Brève notice en 2ème partie.*

14 janvier 1831. Le décès du P. Capmas. Inconvénients du ministère paroissial. A Tempier

« Je ne m'attendais que trop, mon cher Tempier, à la triste nouvelle que vous m'apprenez par votre lettre du 11. Je m'y préparais de mon mieux dès le jour où vous m'annonçâtes un danger dont je prévis l'issue sans me laisser la consolation de la plus mince espérance. Nous voilà donc privés d'un de nos meilleurs sujets, propre à tous les genres de ministère, simple avec cela et obéissant, toujours prêt à accomplir son devoir, s'en acquittant bien et n'ayant pas plus de prétention qu'un enfant. Dieu soit béni ! Nous le répéterons dans l'adversité et les plus grands chagrins, comme dans la prospérité et les faveurs. Ce qui augmente ma peine, c'est que notre cher défunt n'ait pas pu recevoir le saint viatique. Je demande à Dieu tous les jours, dans le saint sacrifice, de n'être pas privé de ce bonheur à l'heure de ma mort. Les médecins auraient dû vous prévenir plus tôt du danger; ce n'est pas quand un homme est dans le délire qu'on vient vous avertir; ce sera une leçon pour être un peu plus sur nos gardes une autre fois. Cependant la communion qui lui fut donnée dans la nuit du 1er de l'an aura suppléé au défaut du saint viatique, et notre pauvre malade aura, je l'espère de la bonté de Dieu, reçu tous les secours surnaturels et extraordinaires dont il avait besoin dans ce moment extrême. Le Seigneur aura eu égard à la charité qui lui fit briguer la faveur de s'enfermer au Lazaret pour prodiguer les secours de son ministère à tant de soldats atteints de la maladie épidémique d'Afrique; enfin, il est mort dans le sein de la Société, c'est une marque de prédestination. Il ne nous reste plus qu'à lui appliquer les suffrages auxquels il a droit et par le moyen desquels son âme

entrera plus tôt dans la pleine possession de ce Dieu si bon, si fidèle à ses promesses, qui fut son partage et qui doit être sa récompense.

S'il était permis d'exprimer d'autres regrets, à la suite d'une si grande perte, je me plaindrais de ce qu'on a négligé de faire ce que j'avais tant recommandé lors de mon passage au Laus et que je n'avais pas oublié dans une, si ce n'est dans plusieurs, de mes lettres de Fribourg. Voilà comment on perd ensuite corps et biens. Ce n'est pas qu'en conscience nous ne pussions, précisément à cause du défaut de dispositions, nous considérer comme les héritiers de notre frère, quand je dis nous, j'entends la famille. L'article 23 du par. 1, ch. 1, 2 p., est précis là-dessus, mais c'est pour la conscience, car il ne serait pas possible de faire valoir ce droit au for extérieur. Il suffit pourtant pour vous mettre à l'aise sur bien des choses... Vous pouvez bien dire enfin à ceux à qui vous avez écrit qu'ils ne devaient pas compter sur ce qu'ils auront par le fait car le pauvre défunt m'avait positivement fait connaître ses intentions, qu'il n'a pas eu le temps d'exécuter, parce qu'il a été surpris par la mort qu'il était loin d'attendre si tôt. Je vous le répète, que cette volonté clairement manifestée et l'article précité vous mettent à l'aise. Il ne serait pas juste par exemple que, dans un contrat synallagmatique, une seule des parties fût obligée et l'autre ne fût tenue à rien.

Je suis parfaitement de votre avis sur les inconvénients du ministère des paroisses. La nécessité à laquelle on est réduit est une lourde croix pour moi et je voudrais, pour tout au monde, n'en être pas réduit à cette extrémité. Mais comment faire ? Faut-il laisser des hommes, qui sont en état de travailler, dans l'oisiveté ? Indépendamment d'autres considérations, je dis non ! Avec un peu plus de vertus, il y aurait pourtant moyen d'obvier aux inconvénients; c'est à quoi doivent parvenir les hommes qui ont une conscience et qui sont pénétrés de leurs devoirs. Si on les exposait à ces dangers en temps ordinaire, on aurait tort, mais quand il n'est pas possible de faire autrement, il est indispensable de faire de nécessité vertu. Ce ne sont pas des enfants, ils trouvent assez de ressources dans la pratique de leur Règle pour se maintenir dans la ferveur de leur saint état.

... Une association pour défendre légalement la religion catholique me paraît une chose louable et très conforme à la législation qui régit notre pays. La liberté des opinions et de la presse doit être pour tous, mais il est important que tous ceux qui se mêleront d'écrire soient des gens de mérite et capables de soutenir une lutte contre tant d'ennemis acharnés. Je vois bien quelque inconvénient à ce que vous présidiez ce conseil, cependant s'il devait en résulter un grand bien et que vous fussiez assuré que vos collaborateurs ne sortiraient jamais de la ligne du devoir et ne vous compromettraient pas, on pourrait s'exposer aux chances fâcheuses qu'il ne serait pas difficile de prévoir. Quant au journal - *La Gazette du*

Midi -, vous connaissez mon opinion sur ce point. Il y a bien longtemps que j'aurais voulu le voir exister; les ressources ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Pour mon compte je ne puis plus y consacrer ce que volontiers j'y eusse destiné il y a deux ans. Si on parvient à en établir un, tel qu'il doit être, je ne verrais pas de difficulté que Jacques (Jeancard) lui fournît, de temps en temps, quelques articles, pourvu qu'il restât en dehors de ... » (EO 8, 6-8)

19 janvier 1831. Projets contrariés. Au chevalier de Collegno, son intermédiaire auprès du gouvernement de Turin.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que je sais, mon cher ami, combien on rencontre des difficultés quand il s'agit de faire le bien dans ce bas monde, aussi je m'attendais à des obstacles dans le projet que je vous ai communiqué, mais cette fois c'est autre chose que des obstacles, c'est l'impossibilité d'entamer l'affaire et cependant cette affaire est considérée par les amis de la religion comme tellement importante que depuis près de neuf ans on la remet à tout bout de champ sur le tapis. Faut-il renoncer à la poursuivre davantage, ou bien faut-il ne pas se décourager et essayer encore de la faire réussir ? A n'écouter que la nature qui se lasse, il semble que je pourrais me mettre le cœur en paix en me rendant le témoignage que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi et peut-être plus que je n'étais obligé de faire. Mais j'ai beau me raisonner, il me semble toujours entendre à merveille ces paroles que m'adressait le Chef de l'Eglise, dans ce précieux Bref (*du pape Pie VIII*) que je crois vous avoir montré: « Nous ne doutons pas qu'au jugement de la divine Providence vous avez été réservé pour de plus grands mérites auprès de Dieu et des hommes... Poursuivez votre travail comme un bon soldat du Christ. »

Je ne sais si j'entends mal le sens de cette sorte d'injonction, mais ma conscience me l'explique comme un ordre que me donne le représentant de Dieu sur la terre, de ne pas cesser le genre de travail qui m'avait été précédemment imposé par l'Eglise, et cet ordre me paraît d'autant plus sacré que le Vicaire de Jésus-Christ emploie les paroles mêmes de la Sainte Ecriture. Il ne faut rien moins que ces considérations pour me soutenir au milieu des dégoûts et de l'ennui de l'âme où me jette ma singulière position. Si je n'avais Léon XII et Pie VIII pour garants, en regardant autour de moi, je craindrais de m'être trompé dans la direction que j'ai prise, bien assurément dans des vues désintéressées et dans l'espérance d'un plus grand bien, etc... Quelle que fût la conviction intime de mon âme que je n'aurais rien négligé pour m'acquitter dignement de la grande charge que l'on voulait m'imposer, je me persuadai que je pourrais faire plus de bien dans une carrière plus modeste, en ce sens qu'il ne manquerait pas de remplaçants pour le poste éminent que l'on me destinait, tandis

que vraisemblablement personne ne songerait à s'occuper de ces pauvres âmes abandonnées auxquelles on ne peut faire un véritable bien qu'en s'approchant beaucoup d'elles et en s'occupant en détail de tous leurs besoins. Le succès, ou pour mieux dire, les bénédictions que Dieu répandit sur tout ce que j'entrepris pour sa gloire, soit par moi, soit par le ministère de ceux que je m'associais, mais par-dessus tout l'approbation paternelle de l'Eglise, obtenue comme par miracle et contre les prévisions de tout le monde, me consolèrent amplement des peines et des traverses que l'homme ennemi n'oublia pas de me procurer.

Je poursuivis ma carrière et me voici, mais un peu fatigué, dans les nouveaux embarras que me suscitent autant la rigueur des temps où nous vivons que la malice de l'éternel ennemi de tout bien. Voyez donc où vient de m'entraîner l'abandon d'une amitié fondée sur l'estime et qui m'inspire une confiance sans bornes. Je n'avais pas pris la plume pour vous parler de tout ce que je viens de vous dire, je suis pourtant soulagé de l'avoir déposé dans votre sein.

Maintenant je vais vous exposer l'état des choses en réclamant de nouveau vos bons conseils. D'après ce que vous me mandiez, il faut absolument renoncer à la Sardaigne, quoique j'eusse déjà fixé sur cette île des regards aussi avides que ceux de saint François Xavier sur la Chine, des plages où il expira avec ses saints projets. Vous pensez donc que ce serait le cas de commencer par Nice et vous avez la bonté de me tracer la marche qu'il faudrait suivre avant de l'entreprendre. Je veux encore vous demander votre avis, en vous proposant mes difficultés. J'opterai sur les deux partis qu'il y a à prendre lorsque je connaîtrai votre sentiment.

Quant aux ressources pour la subsistance des missionnaires, on leur appliquerait d'abord 1600 francs dont l'Evêque peut disposer, plus ce qu'il pourrait faire rentrer des legs pour des missions, en attendant d'autres moyens qu'il entrevoit comme prochains, ce qui avec la rétribution de leurs messes suffirait à des hommes apostoliques qui savent se contenter du *victum et vestitum* (de la nourriture et du vêtement). » (EO 13, 112-114)

20 janvier 1831. Regrets par rapport au Royaume de Sardaigne. A Tempier.

« Honorat m'a écrit, comme je m'y attendais, mais je ne me propose pas de lui répondre parce que je pense que vous êtes en correspondance avec lui. Vous lui transmettez donc mon sentiment sur ce qu'il me demande. Plein de zèle pour le salut des âmes, il voudrait prêcher aux pauvres, de pays en pays, persuadé que son ministère ne serait pas infructueux, ne cherchant que la gloire de Dieu sans vouloir retirer d'autre rétribution que

son pain quotidien. J'admire ses beaux sentiments, sans en être surpris; ce saint prêtre est à la hauteur de toutes les vertus de son état et capable d'un bien autre dévouement, mais je n'approuve pas davantage son projet de pèlerinage à La Louvesc (*tombeau de saint Jean-François Régis, en Ardèche*); outre que ce n'est pas la saison, j'y vois encore d'autres inconvénients.

Je suis ennuyé, au-delà de toute expression, des obstacles absurdes qui se rencontrent dans une affaire d'un ordre supérieur et toute à l'avantage de ceux qui font les difficiles. Ils manquent de missionnaires et ils s'imaginent être abondamment pourvus: c'est ainsi que les laïques entendent les affaires de la religion. Les autorités ecclésiastiques sentent davantage leurs besoins, mais elles sont placées dans une dépendance telle, qu'il leur reste à peine la faculté de solliciter très humblement; elles portent la précaution de la servilité jusqu'à mesurer les démarches qu'elles sont dans le cas de faire et de n'articuler rien dans leurs prières qui puisse contrarier. Jugez d'après cela s'il est facile de faire goûter des raisons quelque péremptoires qu'elles puissent être ! Si on n'avait pas en vue des intérêts divins, on serait dégoûté, mais il ne faut avoir rien à se reprocher, c'est ce qui m'a fait tenir pied jusqu'à présent. » (EO 8, 8-9)

24 janvier 1831. La Sardaigne est à oublier. A Mille et aux scolastiques.

« ... Les projets dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre ont échoué devant les nuages gros de tempêtes qui couvrent l'horizon. Dès lors, il n'y a plus de raison pour que je prolonge mon séjour où je n'ai plus rien à faire. C'est dommage, un vaste champ est fermé à notre zèle et Dieu sait si ceux qui refusent le secours que la Providence leur offrait avaient besoin de notre ministère ! Ce ne sera pas notre faute. J'ai fait tout ce qui dépendait de moi, il ne me reste plus qu'à gémir sur la difficulté de faire le bien dans ces circonstances où tant de gens réussissent à faire le mal, et à adorer les desseins de Dieu lors même qu'ils me semblent très rigoureux. C'est la disposition dans laquelle j'ai tâché de me mettre dans le dernier malheur qui vient de nous arriver, car j'ai senti vivement la perte de notre cher p. Capmas. Au chagrin que m'a donné sa mort prématurée, s'est joint le déplaisir de n'avoir pas pu lui rendre les devoirs dont je ne voudrais, en pareille circonstance, ne me décharger sur personne. Les soins ne lui ont certainement pas manqué, mais j'aurais été plus satisfait si j'avais pu recevoir son dernier soupir. Le Seigneur semblait nous avoir envoyé ce sujet pour remplacer le vide affreux de cette autre perte si douloureuse dont nous allons faire dans quelques jours le second anniversaire (*décès de Suzanne*). Hélas ! ce secours a été de peu de durée. Si la santé de Mouchel (*entré au*

noviciat en décembre 1830) n'est pas un obstacle à son admission, il faut espérer qu'il remplacera celui-ci pour un plus long espace de temps.

...Désormais vous m'écrirez à Marseille. Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'il ne serait pas prudent de nommer chaque chose par son nom, car la persécution contre la religion va son train. On n'a pas signé un seul acte, une seule lettre, au ministère des affaires ecclésiastiques, qui ne soit oppressif pour l'Église et ses ministres. Et ce n'est rien encore en comparaison de ce qu'ils nous promettent. Ce n'est pas la volonté qui leur manque, il faut leur savoir gré de l'intention, en attendant qu'ils fassent mieux encore.

Je célèbre demain l'anniversaire du jour où, il y a seize ans, je quittais la maison maternelle pour aller m'établir à la Mission. Le p. Tempier en avait pris possession quelques jours avant. Notre gîte n'était pas si magnifique que le château de Billens, et quelque dépourvus que vous soyez, nous l'étions encore davantage. Mon lit de sangle fut placé dans le petit passage qui conduit à la bibliothèque qui était alors une grande chambre servant de chambre à coucher au p. Tempier et à un autre (*Icard*) qu'on ne nomme plus parmi nous; c'était aussi notre salle de communauté. Une lampe formait tout notre bel éclairage et, quand il fallait se coucher, on la posait sur le seuil de la porte pour qu'elle servît aux trois.

La table qui ornait notre réfectoire était une planche à côté d'une autre, posées sur deux vieux tonneaux. Nous n'avons jamais eu le bonheur d'être si pauvres depuis que nous avons fait vœu de l'être. Nous préludions, sans nous en douter, à l'état parfait où nous vivons si imparfaitement. Mais je remarque, à dessein, cette espèce de dénuement très volontaire puisqu'il eût été facile de le faire cesser en faisant transporter tout ce qu'il fallait de chez ma mère, pour en déduire que le bon Dieu nous dirigeait dès lors, et vraiment, sans que nous y pensassions encore, vers les conseils évangéliques dont nous devons plus tard faire profession. C'est en les pratiquant que nous en avons connu le prix. Je vous assure que nous n'avons rien perdu de notre gaieté; au contraire, comme cette nouvelle manière de vivre formait un contraste assez frappant avec celle que nous venions de quitter, il nous arrivait souvent d'en rire de bien bon cœur. Je devais ce bon souvenir au saint anniversaire de notre premier jour de vie commune. Que je serais heureux de la continuer avec vous !

...Je pense qu'il faut être sobre de ces sortes d'invitations moins à raison de la dépense, qui doit pourtant être aussi calculée dans notre position, qu'à cause de la distribution de la maison. Il n'en est pas à Billens comme dans une maison bâtie exprès pour une communauté. On peut dans celle-ci loger un étranger sans que la communauté soit dérangée le moins du monde. On ne se doute souvent pas qu'il soit sous le même toit, ou

si on le voit c'est quand on le veut bien et aux heures que l'on choisit pour cela. A Billens, vous ne pouvez introduire personne sans que la régularité s'en ressente.

Je vous conseille donc à n'inviter personne à venir loger chez vous si ce n'est Mgr l'Évêque ou quelque autre personnage important. Au contraire, la distribution de votre maison doit vous servir d'excuse, et il ne faut pas craindre de l'alléguer pour ne faire aucune invitation; autrement tantôt l'un, tantôt l'autre viendra distraire vos étudiants, les détourner de leurs occupations, de leur Règle et vous gêner vous-même qui ne devez pas avoir du temps de reste. Je n'ai pas besoin non plus de vous recommander de n'aller à Fribourg que pour de graves motifs, cela va sans dire. » (EO 8, 9-11)

25 janvier 1831. « Combien vous m'êtes chers ! » De Nice. A Mille et aux scolastiques de Billens.

« Je viens d'envoyer encore à la poste dans l'espoir qu'on se fût trompé ce matin. Rien, rien de vous ; j'en suis vraiment courroucé. Patience ; mais je veux vous punir de votre négligence en finissant ma lettre ici, quoique j'eusse eu le projet de vous raconter quelques anecdotes de Marseille qui vous auraient amusés. Il m'en coûte néanmoins de laisser tout ce papier blanc sans vous dire encore combien vous m'êtes chers et que c'est bien mal au p. Mille, qui est l'intermédiaire et tout à la fois partie intégrante de la précieuse famille, de me faire languir sur plante, faute d'un aliment nécessaire à mon cœur. Vous le savez, je suis père et quel père ! Donc, je ne puis me contenter de la part qu'on donne au supérieur. Si vous pouviez écouter à la porte quand je parle de vous, ou lire ce que j'en écris, vous comprendriez ce que vous m'êtes, mais vous le savez et c'est auprès du bon Dieu que vous me tenez compte de mes sentiments. Et vos vertus, votre dévouement pour la gloire de Dieu et pour le service de l'Église feront ma gloire et ma consolation au milieu de l'assemblée des saints ; j'en jouis, en attendant, dans le secret de mon cœur et je vous bénis en me recommandant toujours plus à vos prières et à votre souvenir. Adieu encore, mes chers enfants, comme il doit faire froid en Suisse. On me parle de dix degrés à Turin, mais ils n'ont pas de fourneaux. Ici c'est la pluie qui fatigue. Il faut souffrir quelque chose partout. Tout ce que je sais, c'est que je me trouverais bien partout où je serais avec vous. » (EO 8, 11-12)

3 février 1831. Retour à Marseille du p. de Mazenod, après sept mois d'absence.

« Le jeudi 3 février, le p. de Mazenod rentrait à l'Evêché de Marseille où il s'installait, contrairement au conseil que lui avait donné son oncle, dans la chambre la plus froide et la

moins commode, se rendant de là au Grand Séminaire pour prendre ses repas. » (*Rey I, p. 506*)

20 février 1831. La maladie du fr. scolastique Mazet. A Mille.

« ...Son état me peine entièrement et j'étais loin de penser qu'il en vînt au point où il se trouve. Maintenant quel parti prendre ? Les docteurs peuvent seuls le décider. S'ils pensent que l'air de son pays natal (*Bourg d'Oisans, en Isère*) pourrait le rétablir, il faudra bien en passer par là, malgré tous les inconvénients que ce parti présente. Les études, la piété, l'esprit religieux en souffriront. D'un autre côté, s'il court risque de périr en restant où il est, il n'est guère possible de l'exposer à ce malheur si l'on a l'espoir fondé qu'il guérisse dans son pays, car si le mal était si grave qu'il ne pût pas en échapper d'une manière ou d'autre, je n'hésiterais pas à dire qu'il vaudrait mieux qu'il finît ses jours au milieu de ses frères et avec tous les secours que la religion procure à ses enfants. Seulement il serait important de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la contagion et même un trop grand dérangement pour la communauté. J'espère néanmoins que vous ne serez pas réduits à cette extrémité, et peut-être à l'heure qu'il est ce pauvre enfant est-il mieux. Si on avait pu le transporter sans danger, il eût été à propos de consulter M. Récamier qui est un très habile médecin. Vous n'aurez certainement pas oublié de prendre cette précaution pour le f. Mouchel. Pour en revenir à Mazet, je verrais bien de l'embarras pour le voyage, s'il fallait en venir à cette extrémité. Comment l'acheminerez-vous ? Je ne pourrais pas consentir à ce qu'un des nôtres l'accompagnât; il faudrait donc être à l'affût de quelque voyageur honnête qui pût s'intéresser à lui, mais il n'est pas aisé d'en rencontrer. Ce qu'il y a donc de mieux à faire c'est de guérir sur place.

...Je remercie le Seigneur des bénédictions qu'il continue de répandre sur vous et sur votre ministère, et j'ai appris avec beaucoup de plaisir votre première apparition sur la chaire de Romont. Tout mon désir est que l'on sente le prix de votre voisinage et que l'on mette souvent votre zèle à l'épreuve, pour cela je sens que vous avez besoin d'un aide, soit pour la messe, soit pour quelques instructions. Si le f. Mouchel reçoit la prêtrise à l'époque que vous me l'avez annoncé, voilà ce secours tout trouvé. On ne le fera pas attendre longtemps, et si le bon Dieu fait disparaître certains obstacles, je pourrais bien vous envoyer un prêtre d'un grand mérite, actuellement supérieur d'un petit séminaire.

... Un point encore sur lequel je veux revenir, c'est l'état pitoyable du pauvre Mazet. En définitive, cherchez un moyen de l'acheminer chez lui pour qu'il essaye si le pays natal opérerait quelque changement dans sa cruelle maladie, mais sera-t-il en état d'entreprendre ce voyage tout seul ? Il est vrai qu'une fois dans la diligence il n'y aurait

plus de risques, puisqu'il y pourrait vivre tout à son aise et sans danger. Je pense que ses parents seraient assez généreux pour lui payer le voyage. Si absolument il ne pouvait pas se risquer à entreprendre tout seul cette course, il faudrait écrire à sa famille pour que quelqu'un vînt le prendre à Genève où vous le feriez accompagner en convenant du jour du rendez-vous, et encore je ne voudrais pas qu'il fût accompagné seulement jusqu'à Genève par un de vous. Jean pourrait être chargé de cette bonne œuvre. J'aurais bien voulu que le docteur Récamier eût été à portée d'être consulté, nous saurions mieux à quoi nous en tenir. » (EO 8, 13-14)

24 février 1831. Expulsion du p. Sumien, maison du Laus.

Le p. Sumien semble avoir été un Oblat peu régulier. Lors de la Révolution de juillet 1830, il prit peur et se retira dans son diocèse d'origine (Fréjus). Par lettre du 24 février 1831, le Fondateur l'expulsa en disant que sa fuite « n'est après tout que le complément d'une conduite soutenue dans le mal et la juste punition de l'infraction habituelle de vos devoirs ». (EO Guibert, 56)

4 mars 1831. « Je reconnais bien là mon sang. » De Fortuné au p. de Mazenod.

Le p. de Mazenod s'était vigoureusement opposé au maire de Marseille, qui ordonnait de retirer la Croix du Calvaire. Son oncle lui écrit : « En recevant votre lettre du 27 février, j'ai été au comble de la joie, et je me suis écrié dans mon enthousiasme : Je reconnais bien là mon sang. D'un côté, que de noblesse, de courage, de sincérité, de foi et de vertu ! De l'autre, que de bassesse, de lâcheté, d'hypocrisie, d'apostasie et de vices ! D'après cela, je ne suis point étonné si mes ouailles vous portent aux nues, tandis qu'elles accablent nos ennemis du plus profond mépris. Qu'un évêque et ses grands vicaires doivent se glorifier devant Dieu d'avoir à gouverner un si excellent troupeau ! Il serait impossible de trouver son égal non seulement en France, mais même dans toute la chrétienté : aussi va-t-il renouveler ma jeunesse comme celle de l'aigle et tous les instants de ma vie seront pour lui. Quel bonheur de le revoir, d'être au milieu de lui et de le bénir ! » (Rey I, p. 507, voir aussi Rambert I, pp. 574-575)

6 mars 1831. Visite canonique au Calvaire « pour rétablir l'ordre ». A Courtès.

« Je suis au Calvaire depuis deux jours malgré les conseils trop pusillanimes qui tendaient à me détourner de cette pensée. Peut-être les aurais-je écoutés davantage si ma conscience

ne me faisait un devoir de pourvoir au bien de tous. Les circonstances d'une part, de l'autre les maladies, la mort et quelques autres raisons avaient concouru à démonter nos observances. Avant de mettre le pied dans la maison, j'ai entendu chacun en particulier, j'ai pesé dans la balance du sanctuaire les choses et les personnes, puis la Règle à la main je suis venu rétablir l'ordre sans lequel je n'aurais pas pu entrer. Il faut dire, à la louange de tous, qu'il n'a fallu pour cela qu'une demi-heure d'entretien dans lequel j'ai mis chaque chose à sa place et dès cet instant tout a marché dans la perfection.

Le p. [Martin] seulement, qui n'a pas plus de courage que de bon sens, trouve difficile de concilier le travail qu'on lui a imposé et la régularité que j'exige. Ce n'est pas avec de pareils apôtres qu'on ferait la conquête du monde. Il me semble que si, à vingt-cinq ans, j'avais agi ainsi, j'aurais demandé à Dieu de me faire mourir dans un bain tiède pour me punir de tant de lâcheté.

J'aime mieux notre bon p. Roger (*jésuite*) qui était tranquillement à Fribourg et qui, sur un seul mot du Provincial, part dans les 24 heures et arrive à Marseille sans savoir seulement ce qu'on voulait faire de lui. C'était tout bonnement pour le nommer aumônier d'une pauvre communauté de pécheresses converties ou en voie de l'être. » (EO 8, 14-15)

Mars 1831. L'Acte de visite de la maison du Calvaire est publié en 2ème partie.

10 mars 1831. Mgr Fortuné est de retour à Marseille.

19 mars 1831. Défense des croix. Questions d'économat et d'études. A Mille.

« Pressez-vous bien autour de ce bon Sauveur qui demeure au milieu de vous, redoublez d'amour et d'attention auprès de sa personne divine, appliquez souvent vos lèvres sur l'autel où il repose et prosternez-vous devant lui pour lui rendre tous les devoirs qui lui sont dus et lui témoigner même extérieurement le désir de réparer tant d'outrages qu'il reçoit en France. Ce n'est pas seulement son image qui est profanée, son propre corps vient d'être foulé aux pieds et dévoré par des monstres dans l'église Saint-Louis à Paris. Je frissonne en vous le répétant. Voilà où nous en sommes dans notre décevante liberté. Nous ici, nous avons défendu comme nous le devons l'arbre sacré de la croix qu'on voulait non seulement nous enlever, mais qu'on prétendait faire arracher de nos propres mains. Deux fois, M. le Maire nous envoya un membre du conseil de ville pour nous déterminer à cette infamie, sous le prétexte que c'était le seul moyen de sauver la ville d'un carnage. Vous pouvez penser quelle fut notre réponse et avec quelle indignation nous repoussâmes cette indigne proposition, ce qui déconcerta le complot des méchants. Je n'oserais pourtant pas assurer qu'ils n'arrivent à leurs fins, si l'impiété continue à être protégée. Toujours est-il

que les prêtres de Jésus-Christ ne seront jamais les complices de cet énorme crime, ni les spectateurs de ce nouveau supplice du Sauveur des hommes.

... Au moment où je vous écris. Monseigneur fait une petite ordination de deux diacres et d'un sous-diacre dans sa chapelle; à la Trinité il y aura 16 ou 17 prêtres, mais pas un pour la sainte Vierge Immaculée. Patience, ceux qui sortiront de Billens vaudront chacun pour dix. Je ne puis vous dire avec quelle douce complaisance mon esprit se repose au milieu de vous. C'est là vraiment le lieu de mon repos et je m'y transporte souvent. Je vous recommande de témoigner au p. Mouchel (*ordonné le 26 février à Fribourg*) la part que je prends à son bonheur et la satisfaction que j'éprouve au récit que vous me faites de sa conduite édifiante au milieu de vous. Son sacerdoce répandra de nouvelles bénédictions sur une famille capable d'en apprécier les avantages. Bientôt notre cher Pons concourra de son côté à l'augmentation des richesses spirituelles de ses frères. J'espère que vous aurez reçu à temps les dispenses arrivées un peu tard de Rome, mais néanmoins assez tôt encore pour qu'il soit ordonné le samedi saint, si Mgr l'Evêque de Lausanne fait une ordination ce jour-là comme sans doute vous ne manquerez pas de l'en prier. Viendra ensuite le tour de Dassy et de Ricard, alors vous ferez bâtir une basilique, car il vous faudra des autels en quantité pour satisfaire à la dévotion de tant de nouveaux prêtres. Plaisanterie à part, je ne sais trop comment vous ferez. À votre place je dresserais un petit autel dans le salon du rez-de-chaussée où nous avons déposé la sainte Réserve.

Parlons affaires. Nous avons beaucoup ri du plan orgueilleux du f. Ricard. Tant valait-il proposer d'acheter un autre château et autant faire que de s'y mettre, il n'aurait pas fallu manquer de choisir le plus beau, le plus vaste et le plus cher de la Suisse. L'argent n'est rien pour lui, il suffit de se baisser pour en prendre. Je n'en dis pas autant de celui de Dassy; celui-ci est raisonnable et je n'hésite pas à l'adopter. Je conçois même qu'il est urgent de s'en occuper. Je n'y mets qu'une condition que je laisse à votre discrétion, parce que seul vous pouvez en juger, c'est que vous puissiez raisonnablement croire que vous ne serez pas troublé dans la possession de votre tranquillité; car vous sentez qu'au cas contraire il serait imprudent de s'exposer à des dépenses inutiles, surtout quand on est déjà épuisé par des efforts précédents. Vous ferez attention qu'il est important de placer la porte des chambres autrement que je les vois sur le plan; il faut qu'elles soient à trois quarts ou à demi plan au moins de la cloison mitoyenne des chambres, de façon qu'en s'ouvrant elles couvrent le lit. Je ne vois pas non plus que vous ayez songé à éclairer les deux petits corridors latéraux. Y verra-t-on assez en pratiquant un vitrage au-dessus de la porte de deux cellules ? Jugez-en. À défaut, vous pourriez faire une petite ouverture sur le derrière, mais je conçois qu'on n'est pas jaloux d'introduire l'air du nord dans la maison. Veillez ensuite à faire le moins de dépenses possibles. Quant au projet de logement pour le

fermier, vous l'ajournerez. J'examinerai la chose sur les lieux, lors de ma première visite. Allons au plus pressant, c'est bien assez pour le moment. Puisque nous en sommes à l'article finance, je vous répondrai qu'il est juste que les rétributions de vos messes soient pour votre maison; mais vous ne trouveriez pas votre compte à recevoir sur les lieux des rétributions à 15 sous, tandis que nous pouvons vous en fournir à 20. Vous tirerez sur moi quand vous aurez une certaine somme à retirer.

Je suis fâché que vous n'ayez pas pu vendre la calèche. Le prix vous aurait servi pour payer la construction des chambres du second étage. Dès que le printemps vous arrivera, vous ferez bien de la faire mettre dans les petites affiches. Le carrossier qui l'avait faite l'achèterait peut-être si nous la lui livrions pour trente-quatre louis. Si le sacrifice d'un louis le déterminait à conclure le marché, il nous conviendrait de le faire, ne fût-ce que pour éviter les droits de banque s'il fallait vous envoyer l'argent d'ici où certes nous n'en avons pas de reste. Vous connaissez l'état des choses, ainsi je ne crains pas que vous abusiez de la liberté que je vous donne de tirer sur moi dès à présent pour les besoins que vous pouvez avoir. Ne faites aucune dépense inutile, n'en faites même point sans que je l'aie approuvée. Mais ne vous faites pas faute du nécessaire. Vous m'avez parlé du compte du tailleur, du cordonnier, il faut aussi payer le boucher, et je ne vois pas que vous ayez de l'argent, les cinquante écus du Lausanne (*sic*) ayant dû faire leur chemin depuis longtemps. Ainsi, mon cher ami, ne vous gênez pas pour tirer sur moi, je ferai honneur à votre traite.

Il me reste à vous parler de vos études. Vous allez bientôt achever le cours de littérature. Je ne voudrais pourtant pas qu'on l'abandonnât entièrement. Pourrait-on s'en occuper encore au moins une fois la semaine, lors même que l'on aura commencé la grande étude de la philosophie. Veillez à ce qu'elle soit bien faite, cette philosophie. Il me semble qu'il était convenu que ce serait le f. Aubert qui la professerait, mais que Pons et vous l'aideriez de vos conseils afin que cette classe soit ronflante. C'est je crois après Pâques que l'on devait commencer. Ne différez pas de beaucoup. Si quelqu'un a du goût pour le latin, bien entendu qu'il ait aussi l'aptitude pour réussir, qu'il le cultive, Pons pourrait pousser cet homme de bonne volonté. Dans votre première lettre parlez-moi au long de vos études. Nous vous enverrons des livres par la première occasion. » (*EO 8, 15-18*)

27 mars 1831. Restreindre les relations avec la famille. A Mille.

« Je voudrais bien vous donner l'exemple du détachement en ne vous parlant plus de tout ce que la nature demande, je vous avouerai même que cette pensée me vint un jour dans l'oraison, une foule d'exemples se présentèrent à moi pour m'encourager dans cette

résolution. Le drap mortuaire qu'on place sur le corps des religieuses de certains Ordres, entre autres de la Visitation, le jour de la profession, me confirmait davantage, bref je voulais l'équivalent d'un sermon là-dessus en vous annonçant que je ne vous donnerai plus de nouvelles de vos parents jusque à notre première entrevue. Je veux pourtant ne pas vous surprendre et vous donner le temps d'y penser. Mais je puis vous dire que tous sans exception se portent bien. Je ne sais pas où vous en êtes pour les lettres que vous leur écrivez, mais je vous conseille de le faire rarement. Je crains que vous n'excédiez un peu sur ce point, vos parents ayant surtout la facilité de savoir par moi comment vous vous portez. Il y a, convenez-en, un peu d'imperfection là-dessous. Que les parents soient exigeants, c'est tout simple, et certes je le leur pardonne volontiers, mais nous, nous en savons plus qu'eux, parce que nous avons été à une meilleure école. Je pourrais spécifier avec un peu plus de précision, j'aime mieux livrer la chose à vos réflexions. Je sais à qui je parle. Pour adoucir ce que peut avoir de sévère cette doctrine, je ne me contenterai pas aujourd'hui de vous donner des nouvelles de vos parents, je vous parlerai aussi de vos amis, si toutefois on peut donner ce nom à tant de gens dont pas un seul n'a su imiter votre exemple.

Je suis charmé de votre pèlerinage à la Part-Dieu (*monastère de Chartreux*). Cela fait du bien à une communauté qui aime à s'édifier et qui sait profiter des bons exemples qu'on lui donne. Il est beau de voir ces pieux solitaires consacrer leur vie à la prière. De quels secours ne sont-ils pas aux ouvriers évangéliques qui suivent sans nul doute dans leur ministère apostolique le Sauveur de plus près, mais qui ont toujours beaucoup à gagner en voyant de près la ferveur et le renoncement au monde de ces admirables enfants de saint Bruno. S'ils connaissent vos besoins, peut-être trouveraient-ils dans les vignes qu'ils doivent posséder de quoi fournir au vin du sacrifice. » (EO 8, 18-19)

15 avril 1831. Les tâches d'un supérieur de scolasticat. A Mille.

« Je n'approuve pas les Passions de deux heures et demie. Vous avez été trop long d'une grosse heure. Persuadez-vous bien que l'auditoire, quoique puissent dire les flatteurs, et le prédicateur souffrent de ces longs discours. Trois quarts d'heure un sermon ordinaire, une heure un quart une Passion:

voilà le terme, ne vous tirez pas de là. Je vois que vous traitez assez bien la ville de Romont. Sachez pourtant vous ménager, ni trop, ni trop peu. Du reste il est bon qu'ils soient à même d'apprécier l'avantage d'avoir des voisins tels que vous. J'espère qu'ils seront reconnaissants, du moins en procédé... Je pense que vous avez toujours refusé toute

rétribution pour les sermons que vous avez été dans le cas de leur donner. C'est ainsi qu'il faut faire toutes les fois que vous aurez le bonheur de leur annoncer la parole de Dieu.

Je conçois que la paroisse de Billens vous donne beaucoup d'occupations, mais aussi quel bien n'y faites-vous pas! Tout ce que je demande, c'est que les études n'en souffrent pas. Nous vivons dans un siècle où il faut absolument se mettre à même de combattre les mauvaises doctrines autrement que par les seuls bons exemples. Je voudrais que quelques-uns du moins se rendissent propres à la polémique pour laquelle les ennemis de la foi ont tant de facilité et montrent tant de talent. Tenez à ce que l'on parle et que l'on écrive bien. Inventez quelque exercice qui en donne la facilité. Secondez les dispositions de chacun. Cultivez le latin. Je verrais avec plaisir que notre cher Pons formât des écoliers qui réussissent aussi bien que lui. Je lui recommande de pousser ceux qu'il connaîtrait avoir des dispositions pour cela. J'attends avec impatience les détails que vous m'annoncez sur les études. Je ne vous en dis pas davantage sur cet article, sauf à y revenir quand vous m'aurez écrit.

Il est un autre point sur lequel j'attends des détails avec empressement aussi. C'est le rapport du personnel de notre chère communauté; faites-les bien tous passer sous mes yeux, que je les contemple tout à mon aise, l'un après l'autre, que je les voie tels qu'ils sont. Je suis si bien quand je suis avec eux; c'est comme s'ils venaient en direction. J'aime tant à parler d'eux, à les appeler par leur nom. Je les ai tous présents à ma pensée. Dites-le leur bien. Au moment même, je crois les avoir autour de moi, il n'y a vraiment pas de distance pour l'esprit! » (EO 8, 19-20)

1^{er} mai 1831. Saint Philippe, fête du Roi.

« Les illuminations des autorités ont été assez brillantes, elles sont assez bien payées pour se signaler. Le soir, la foule bruyante a été dans la rue de l'Evêché et a trouvé à dire que l'illumination du palais épiscopal n'était pas assez brillante (*le vent avait éteint une partie des lampions*). On leur a expliqué la raison et, après avoir fait beaucoup de tapage, elle s'est retirée. » (*Souvenirs de Mme Pellizzone III, pp. 216-217*)

7 mai 1831. La procession de la croix à Marseille. A Mille.

« ... Il faut opter entre des cloisons en briques ou en bois. Je préférerais celles en briques, si elles n'étaient pas si épaisses et que ce ne fût pas beaucoup plus cher. Si en bois vous trouvez une économie qui en vaille la peine, il ne faudrait pas hésiter; alors il conviendrait de bien faire raboter les planches pour y passer une couche grise. Mais je vous

recommande instamment de ne faire que le strict nécessaire, nos ressources ont considérablement diminué. Nous ne pouvons plus compter sur les bienfaits de celui (*Mgr Fortuné*) à qui on vient d'enlever 12 000 francs de rentes qu'il n'employait qu'en bonnes œuvres, et il avait toujours considéré la nôtre comme devant éminemment être placée dans ce nombre. D'un autre côté, Tempier et moi perdons également ce que nous avons aussi toujours employé pour la famille; d'autres aussi seront considérablement réduits, ce qui nous oblige tous à ne pas tenter Dieu.

... C'est une guerre de plume à n'en pas finir, avec toutes les puissances de ce monde, grandes et petites, lointaines et rapprochées. C'est une correspondance des plus minutieuses et répétée avec tous ceux qui doivent nous consulter pour laisser sur nous la responsabilité de nos décisions; viennent ensuite des conseils qui durent quatre heures, etc.

Il faut pourtant convenir qu'au milieu de ce tracas, on éprouve quelque consolation. Ainsi, je vous le raconterai pour vous édifier, le 3 mai a été un vrai triomphe pour la croix et il est dû à la résolution que nous avons prise d'honorer toujours notre ministère et de ne reculer devant aucun danger quand il s'agit du devoir. Il était juste, après que nous avons sauvé la croix du dernier outrage, lorsque deux fois avant l'arrivée de Monseigneur, le Maire nous avait envoyé un conseiller municipal pour nous supplier de la déplacer, en nous montrant la mine prête à sauter et la ville sur le point d'être ensanglantée si nous nous refusions à une si juste demande, il était juste de ne pas laisser passer la fête de l'Invention sans rendre un éclatant hommage au Sauveur crucifié. Il était doux de penser que, tandis que dans la plupart des villes de France le Christ avait été profané et sa croix arrachée du milieu du peuple, la nôtre au centre d'une immense population planait sur toutes les têtes et se montrait comme aux plus beaux jours de son triomphe. Pour seconder la piété de notre peuple et réparer autant qu'il était en nous les outrages que Jésus notre Dieu avait endurés en d'autres lieux, nous résolûmes de donner à cette belle fête tout l'éclat qu'on était en droit d'attendre. En conséquence, la grande octave fut annoncée au Calvaire, un arc de triomphe fut élevé au-dessus de la croix, des guirlandes de verdure, des pavillons, des tapisseries ornaient ce saint lieu et fixèrent l'attention des passants ravis de joie aux apprêts d'une cérémonie si conforme à leurs sentiments.

Le Maire seul et quelques adeptes d'une secte ennemie de la religion furent déconcertés. Sur ce, lettres sur lettres, visites et injonctions de la police, menaces et affreux courroux; heureusement que nous avons eu le temps depuis les glorieuses journées de nous pénétrer des pensées de liberté qui doivent nous être acquises comme à tout autre. D'après cela, réponses fermes et résolution déterminée d'user de nos droits. Quoique le Maire eût écrit que dans le cas où Monseigneur ne renoncerait pas à son projet de faire la procession, il le

rendrait responsable de tous les événements, la procession eut lieu. Sa menace en aurait peut-être intimidé d'autres, parce que la veille et l'avant-veille il avait laissé parcourir la ville à une bande de polissons qui chantaient la *Marseillaise* et finirent par casser les vitres dans le quartier de Saint-Jean. Mais notre confiance était dans le Seigneur et dans le bon esprit de notre population. Monseigneur voulut assister à la procession. Jamais on n'en a vu de pareille depuis la mission. L'ordre, la piété, les transports des fidèles à leur comble. L'affluence à la croix dura tout le reste du jour et on eut beaucoup de peine à faire vider le Calvaire, je parle de l'enceinte extérieure, il va sans dire que l'église était pleine aussi, quand à la nuit on voulut la fermer. Il n'arriva rien, soit pendant le cours de la procession, soit après, qui pût donner le moindre chagrin; au contraire, les larmes coulèrent de tous les yeux quand des voix innombrables chantaient à grands cris ces paroles si touchantes dans la circonstance: Vive Jésus, Vive sa croix! etc. Le vénérable pasteur, Mgr Fortuné de Mazenod, évêque, recueillit des millions de bénédictions, et celui que vous connaissez et qui, comme vous pouvez vous l'imaginer, avait un petit peu contribué à ce beau jour et qui selon l'usage avait eu l'endosse du contentieux et de tout ce qu'il y a de fastidieux dans les discussions d'autorité à autorité, jouissait dans le secret de son cœur de ce qui en résultait de gloire pour Dieu, d'honneur pour l'Église et le premier pasteur, de joie pour tous les fidèles et il était content de sa part dans son petit coin, restant dans son obscurité qu'il voudrait cacher davantage encore, tant il est ennuyé des devoirs que sa position lui impose, tant il soupire après le repos.

C'est le 1er mai que Eymar a fait son offrande au Seigneur. Je suis très content de lui et j'espère qu'il se mettra sans peine à la hauteur de nos chers Billennois. Il aura besoin de se mettre à l'étude. Il commencera à lire l'Écriture sainte dans l'original, c'est vous dire que vous aurez un hébraïsant dans votre académie.'

Je vois avec plaisir que chez vous l'étude, la piété et pour quelques-uns les devoirs du ministère marchent de front, j'en suis ravi et édifié tout ensemble, mais je vous recommande de ménager notre nouveau prêtre (*Mouchel*); il est essentiel qu'il soigne ses frères, c'est pour lui l'œuvre par excellence, ainsi prenez garde que le reste ne soit au détriment des études générales. J'approuverai bien volontiers son projet de congrégation d'enfants de concert avec Dassy, mais ce ne sera qu'autant que vous le jugerez à propos, que le reste ni sa santé n'en souffriront pas. » (EO 8, 21-23)

17 mai 1831. A Courtès, qu'il souhaiterait rencontrer plus souvent.

« Je ne saurais trop louer le détachement des prêtres de notre communauté. Je n'ai pas oublié que lors de mon avant-dernier voyage, Moreau me voyant entrer dans le chœur,

après la prière du soir, renvoya au lendemain pour me voir, et l'autre jour, Bernard sachant fort bien que je devais venir dîner à une heure, ne se trouva plus à la maison à cette heure-là, tant il mit d'empressement pour se rendre à ses occupations. Je remarque ces choses en passant pour apprécier les sentiments de chacun et les féliciter en mon âme de l'élévation de leurs pensées... Cependant, quelque saints que soient ces bons Pères, je serais bien aise que

conformément à l'article XII du paragraphe VII, chapitre 1er, troisième partie, tu me fisses connaître une fois par mois où ils en sont.

Il est vraiment fâcheux que l'état de ta santé te rende les voyages si pénibles, car sans cela quel plaisir et quel avantage ne serait-ce pas si tu pouvais de temps en temps venir t'aboucher avec moi. Combien de choses je suis obligé de te laisser ignorer, parce qu'on ne peut pas tout écrire, que je voudrais pourtant que tu susses. Dans ce moment-ci même, je me trouve dans une grande perplexité par rapport à deux individus, et en cette matière je n'aime pas à agir d'après mes lumières, et le sentiment d'un de plus me soulagerait beaucoup.

...Je ne puis garder ici le p. Martin, parce que les occupations qu'il s'est données le détournent trop de ses principaux devoirs qui sont l'accomplissement de sa Règle. Il faut lui fournir les secours nécessaires pour le remonter.

J'ai toujours oublié de te dire que je me suis bien trouvé ici d'établir prime et tierce après l'oraison, et matines et laudes après la prière du soir. On sonne l'examen à 8 h 1/2, on fait la prière, après vient l'office. À 9 h 1/2 tout est fini. Par ce moyen, on peut se livrer aux autres devoirs de notre ministère, dans la matinée de 6 h 1/4 à 11 h 1/2 qu'on sonne pour sexte, et de 2 h 1/4 à 7 heures qu'on se réunit pour l'oraison. » (EO 8, 23-24)

19 mai 1831. Le conseil du département des Bouches-du-Rhône vote la suppression du siège épiscopal, en le qualifiant d'inutile.

27 mai 1831. Pons a le projet d'écrire un livre. A Mille.

« ...Il paraît que le projet qui m'est proposé par le p. Pons changerait quelque chose au plan dont il m'avait fait part. N'y a-t-il pas un peu de légèreté dans ces divers projets? Ce n'est pas que je n'approuve, et même beaucoup, le sentiment qui inspire notre Pons. Toute ma crainte est que la communauté n'en souffre, car je ne saurais trop vous répéter que tout doit être sacrifié à ce premier devoir. Il faut avant tout qu'il fournisse à ses frères tous les

moyens qui sont en son pouvoir pour les faire avancer. La moindre négligence à cet égard serait une faute impardonnable à mes yeux. Ce point essentiel étant sauvé, je consens très volontiers qu'il s'occupe à réfuter et à confondre les ennemis de l'Église. Il rendra la famille plus chère encore aux catholiques du pays. Je vous laisse pourtant le soin de juger l'opportunité de la chose. Le p. Telmon ne demandera pas mieux que de contribuer par ses recherches à la perfection de l'ouvrage, mais il sera plus difficile de faire voyager ces matériaux pour les remettre en d'autres mains et les polir. Outre qu'il n'est pas sûr que Jeancard saisît bien et goûtât les vues de Pons, j'y vois encore quelques autres difficultés. Il n'est pas dit que l'ouvrage ne pût être perfectionné par d'autres que par ceux qui en ont conçu l'idée et qui l'auraient élaborée; mais j'en reviens à mes craintes: que le service de la communauté n'en souffre... » (EO 8, 24-25)

6 juin 1831. Soigner l'accueil des deux nouveaux. A Mille.

« ...Mon intention est que vous donniez à ces jeunes gens tous vos soins. Il s'agit de les former, de leur communiquer notre esprit, de leur inspirer l'amour de la famille sans lequel on ne sera propre à rien de bon. Ils sont neufs à tout cela. Vous devez vous appliquer à cet objet avant toute autre chose et ne vous reposer sur personne de ce soin. Eymar n'a pas reçu jusqu'à présent tous les secours qui lui auraient été nécessaires, ce n'est pas sa faute et je crois qu'il est dans la disposition de bien profiter de tous les sujets d'édification que vous lui donnerez et qu'il recevra de ses frères, il sait que je veux qu'il supplée à ce qu'il a fait imparfaitement, rappelez-le lui encore en lui lisant ce paragraphe de ma lettre. Il est peu exercé dans l'obéissance, et l'on pourrait craindre qu'il ne fût tenté de tenir à ses idées. Je croirais qu'il manque de cette égalité de caractère qui a tant de charmes dans le commerce de la vie, il faut tenir à ce qu'il s'exerce dans le renoncement à sa propre volonté, et à la pratique de la sainte indifférence qui est le pivot de la vie religieuse. Il a besoin de reprendre ses études en sous-œuvre, vous l'examinerez scrupuleusement sur ce point; quoi qu'il en coûte, il faut réparer les brèches d'une éducation interrompue à plusieurs reprises et qui a nécessairement dû beaucoup souffrir de cette alternative du bien et du mal. En somme, il faut qu'à tout prix les sujets, quels qu'ils soient, se prêtent à tout pour perfectionner leurs études et se rendre ainsi propres à servir l'Église qui est attaquée dans ses doctrines par des hommes à qui l'habileté ne manque pas. Je me mets peu en peine que l'éducation se prolonge. L'essentiel est que rien ne demeure enfoui, que chacun tire parti de la dose de talents que le Seigneur lui a départis, en un mot que l'on se mette à même de défendre la vérité et le sacré dépôt de la foi, non seulement par la prière, mais par la parole et par les écrits s'il le faut. Il a très bien

fait dans ses classes de philosophie et de théologie, n'importe, il vous appartiendra d'examiner s'il ne convient pas qu'il repasse les auteurs latins et qu'il s'occupe quand il sera temps de littérature.

Azan n'a pas la même facilité. Il a fait aussi de mauvaises études, vous verrez ce que vous pourrez tirer de lui. On dit qu'il a beaucoup de vertus, vous avez en main la pierre de touche. Vous l'appliquerez à toutes les parties. Vous sentez que votre tâche devient d'autant plus difficile et qu'il ne vous sera plus possible de vous livrer autant que vous l'avez fait jusqu'à présent aux œuvres extérieures.

... J'avais oublié de vous dire en parlant d'Azan que par une humilité mal entendue, il n'étudiait pas étant au séminaire, afin de ne savoir pas répondre et d'être bafoué. Il lui arrivait souvent de dire en pleine classe, je ne comprends pas, pour passer pour idiot, il se considérait indigne d'être élevé dans les ordres, et il aurait volontiers consenti à rester frère toute sa vie. Il faudra rectifier toutes ces fausses idées et lui faire comprendre qu'aujourd'hui le devoir de tout soldat de Jésus-Christ est de se rendre propre à tout selon la portée de capacité et de talents que le Seigneur a bien voulu accorder à chacun. Donnez à ces nouveaux venus un bon ange qui les aide dans leurs nouvelles carrières et leur fassent goûter dans les rapports qu'ils auront avec eux, à raison de leur petite mission, tout le prix de leur vocation et le charme des vertus qu'ils auront à pratiquer. Vous me rendrez compte de tout cela. » (*EO 8, 25-26*)

Juin 1831. Protestation de Marseille contre la suppression du siège épiscopal.

« Le clergé de Marseille vient de faire une protestation contre la suppression de l'évêque qui avait été votée par le conseil du département. Cette mesure a été suivie d'une autre protestation de tous les catholiques de Marseille. On peut la lire dans la *Gazette du Midi* ; elle a été signée avec empressement par tous les habitants de notre religion, et c'est presque la totalité. Cependant l'honnête *Sémaphore* a l'audace de dire que les prêtres emploient la prière et la menace et qu'ils vont de porte en porte pour mendier ces signatures. Peut-on mentir avec cette impudence au vu et au su de toute une ville qui sait bien le contraire ? » (*Souvenirs de Mme Pellizzone, III, p. 247*)

23 juin 1831. Expulsion de Reynier. A Courtès.

« Je viens, mon cher ami, de remplir un devoir bien pénible, mais dont l'accomplissement était hautement réclamé et par ma conscience et par le besoin de la Société. Je viens de congédier Reynier dont la conduite était devenue vraiment scandaleuse sous le rapport du

mépris habituel et avoué de toutes les Règles. Il serait trop long d'entrer dans les détails à ce sujet. Je prie Dieu de me pardonner, à raison de la pureté de mes intentions, d'avoir tardé trop longtemps une mesure de stricte justice à l'égard de la Société bien moins que de rigueur pour le malheureux qu'elle a atteint. Il n'a rien voulu faire pour détourner le coup dont il était menacé, et les sentiments tout humains qu'il me manifeste dans cette terrible circonstance me font craindre qu'il ait secrètement nourri dans son cœur le désir de voir arriver cet épouvantable dénouement, ce qui aurait constitué ce pauvre enfant dans un état habituel de péché mortel. Cependant il disait la messe tous les jours et il trouvait quelqu'un assez étranger à la connaissance des devoirs indispensables de notre état pour l'absoudre dans cette habitude criminelle sans parier de l'infraction de tous les instants, de toutes les Règles et de toutes les obligations, même d'un ordre supérieur.

Il me reste maintenant à rechercher quel est ce confesseur inhabile pour lui interdire à jamais la confession des religieux de quelque Ordre qu'ils soient. » (EO 8, 26-27)

Du 3 au 8 juillet 1831, visite à Notre-Dame du Laus

17 juillet 1831. « Vous ne leur donnez pas assez à manger. » A Courtès.

« On se plaint dans votre communauté que vous ne leur donnez pas assez de quoi manger. Au nom de Dieu, ne mesurez pas leurs estomacs sur le vôtre; ils ont bon appétit, donnez-leur de quoi se rassasier. » (EO 8, 27)

21 juillet 1831. La santé de Bernard. A Courtès.

« S'il est vrai, mon cher ami, que le p. Bernard soit aussi souffrant qu'on me l'a dit, il faut sur-le-champ le décharger de tout travail, consulter d'Astros et suivre ponctuellement ses ordonnances. Si le docteur pense que le repos de la campagne peut aider à son rétablissement et que la maison de Saint-Just, aux environs de Marseille et éloignée de la mer, puisse être habitée par le malade, envoie-le-moi tout de suite. Il ne faut pas s'endormir avec de pareilles menaces: l'excessive maigreur jointe à sa toux et quelle toux ! Elle retentit jusqu'à moi. Si le service de l'église doit en souffrir c'est un malheur, mais le plus grand de tous, c'est de voir un homme s'épuiser et tomber dans un marasme mortel. Ne néglige rien à cet égard. On n'a peut-être que trop tardé d'y apporter remède. J'écris deux mots à d'Astros. » (EO 8, 28)

24 juillet 1831. Se concentrer sur sa tâche principale. A Mille.

« Vous avez six nouveaux étudiants. Il faut absolument que vous fassiez pour eux ce que l'on a fait pour vous et mieux encore; tout le bien futur dépend de là, autrement vous formerez de bons prêtres mais vous n'aurez jamais de vrais étudiants. Vous m'entendez, il faut nécessairement que l'on s'occupe d'eux spécialement, qu'ils apprennent ce que les autres savent déjà, qu'il y ait des instructions pour eux seuls, lors même que vous vous persuaderiez que les autres pourraient en profiter. Il est des choses qu'il faut inculquer jusqu'à satiété, c'est ce qui tient aux principes généraux, puis ce qui constitue particulièrement la science à laquelle ils se livrent et à laquelle ils doivent se vouer. J'en connais qui se sont mal trouvés d'avoir négligé ces préliminaires. Que l'expérience nous instruisse. Vous n'aurez pas de peine à convenir qu'il n'y a que vous qui puissiez être chargé de ce soin important. À la bonne heure que Ricard vous serve de second, mais la principale sollicitude doit peser sur vous, dès lors il faut enrayer d'un autre côté parce que vous ne pouvez pas tout faire. Il faut d'abord retrancher les courses à Fribourg et plusieurs de celles qui présenteraient un but d'utilité plus réelle. Restez le plus possible avec votre communauté, ne conservez que la direction des affaires temporelles, vous reposant sur quelqu'un autre des détails trop minutieux. Si vous pouvez charger un autre de la classe de théologie, vous n'auriez que plus de temps à donner à votre affaire. Je ne dois pas vous dissimuler que nos nouveaux élèves s'attendent à trouver auprès de vous solide instruction, bonne direction et grands exemples. J'espère qu'ils ne seront pas trompés dans leur attente.

N'oublions pas la sainte Vierge notre patronne; je la crois destinée à apaiser le courroux du ciel par sa puissante médiation auprès de son divin Fils dont les hommes ont méprisé la rédemption. Il faut obtenir par elle que Jésus-Christ prie pour ceux même devenus si nombreux pour lesquels il a dit qu'il ne priait pas. « *Non pro mundo rogo. Je ne prie pas pour le monde.* » Cette pensée m'est familière, je vous la communique en vous bénissant et vous embrassant. » (EO 8, 28-29)

27 juillet 1831. « Un des plus grands crimes depuis que le monde existe ». A Courtès.
L'autorité diocésaine d'Aix avait ordonné une messe d'action de grâces pour l'anniversaire de juillet 1830.

« J'approuve la réserve dans laquelle tu te tiens. La position est difficile, mais avec du sang-froid et de la réflexion tu passeras au milieu des écueils, mais il faut prendre garde de ne jamais sacrifier les principes. Par exemple, il eût fallu plutôt s'exposer à voir fermer l'église que de chanter une grand-messe d'action de grâces pour un des plus grands crimes

qui aient été commis depuis que le monde existe, dont les conséquences immédiates ont bouleversé l'Europe et le monde entier. C'eût été une action mauvaise, un péché, un énorme scandale, un sacrilège, une profanation, une monstruosité. Je ne suis donc point étonné que le clergé d'Aix se soit refusé à cette injuste injonction, parce qu'on n'est pas tenu d'obéir quand les supérieurs commandent un péché. » (EO 8, 29-30)

Août 1831. « Il faut à l'Église des hommes pleins de vertus et de science. » De Guibert au scolastique Casimir Aubert.

« Je ne laisserai pas partir notre père supérieur sans vous écrire pour vous remercier de l'aimable lettre que vous m'avez écrite de notre maison de Billens. Il est inutile de vous dire avec quel intérêt je l'ai lue, car ce que vous me racontez me touche de trop près pour en perdre une seule syllabe. Vous habitez un vrai paradis terrestre, où je voudrais bien avoir un petit coin. Que vous êtes heureux, mon cher ami, de pouvoir ne vous occuper que de votre perfection et de vos études. Appréciez tout l'avantage de votre position, et tâchez d'en profiter. Un jour viendra où vous ne serez plus à vous, mais tout entier à l'Église et au prochain.

En même temps, vous devez vous appliquer sérieusement à toutes les connaissances qu'exige notre état ; dans les temps où nous vivons, il faut à l'Église des hommes pleins de vertus et de science. Au reste, vous n'avez pour acquérir ce qui peut vous manquer, qu'à vous abandonner à la conduite de ceux que Dieu a chargés de votre direction. Profitez du séjour que notre Père Général fera au milieu de vous pour vous nourrir de l'esprit véritable de notre société, qui est celui de l'Église. Quoique l'eau des ruisseaux soit très bonne, il est heureux de pouvoir quelquefois s'abreuver à la source... » (EO Guibert, 288)

Du 9 août au 12 septembre 1831. Le p. de Mazonod visite Billens.

15 – 17 août 1831. Incidents autour de la procession.

« J'ai dit plus haut que par ordre de l'autorité nous n'aurions point de procession en France le jour de l'Assomption (*c'est la procession du vœu de Louis XIII*). En effet, d'après la lettre du sieur de Montalivet, ministre du Culte, il paraît que les processions sont tout à fait prohibées. Cependant, je ne sais par quelle condescendance des autorités locales, il a été décidé que la procession de la Sainte Vierge aura lieu demain, 15 août. La Vierge de la Garde a fait ce soir son feu d'artifice et son illumination de barils goudronnés.

Aujourd'hui 15 août vers 6 heures du soir, je me suis rendue en ville pour voir la procession... J'ai vu passer et même courir devant ma porte beaucoup de gens fort effrayés et racontant que la procession avait été mise en déroute. J'ai demandé l'explication, voici à peu près ce que j'ai recueilli. Vers la Pierre-qui-rage (*où se trouve aujourd'hui le Centre Bourse*), la procession fut assaillie par une troupe de polissons chantant *La Marseillaise* et *La Parisienne* et traversant le cortège en tous sens. Voyant que cela ne suffisait pas pour mettre le désordre, ils sont tombés sur le porte-croix et l'ont renversé. Alors le tumulte est devenu général, les femmes ont voulu défendre la croix, les cierges qu'elles portaient ont été brisés... Les jeunes filles fuyaient de toutes parts ou se réfugiaient dans les maisons voisines, tandis que le reste de la procession, poursuivi jusqu'à la Major par les malfaiteurs, y est rentré enfin sans que la Sainte Vierge ait été outragée dans son image. La bénédiction a été donnée aux fidèles qui ont exposé leur vie pour la défendre. »

Les incidents se poursuivirent les jours suivants, malgré l'intervention de la Garde nationale. « Il paraît que les partis étaient en présence, que les carlistes (*partisans de Charles X*) et les dévots avaient le cœur gros des outrages faits à la procession et qu'ils voulaient en découdre... Le maire a fait une déclaration et il était question de mettre la ville en état de siège... »

« J'ai recueilli quelques détails sur les événements de la nuit du 16 au 17 août. Le peuple des vieux quartiers et notamment de Saint-Jean, animé par les outrages de la veille et prévenu que les révolutionnaires voulaient abattre la croix du Calvaire, se rendit en foule sur la place du Palais attenante audit lieu du Calvaire. Là, leur intention était d'y attendre les malfaiteurs et de mourir en défendant la croix, lorsqu'un fort détachement de troupes de ligne arriva sur la place. Alors, les cris de *Vive la Croix ! Vive la religion ! Nous mourrons pour la croix !* etc. se firent entendre. La troupe voulut forcer ces braves gens à se retirer, mais le peuple était trop irrité et, malgré les sommations légales, il persistait à garder la croix. Les chefs de la troupe de ligne mirent en usage la raison et la douceur pour calmer et rassurer ces chrétiens exaspérés, en les assurant qu'ils étaient là eux-mêmes pour la défendre et qu'ils en répondraient... » (*Souvenirs de Mme Pellizzone, III, pp. 266...271. Voir aussi Rambert, I, pp. 577-583 et Rey, I, pp. 516-519*)

19 août 1831. Projet pour le Valais suisse. A Tempier, de Billens.

« Nous fûmes aussi heureux les uns que les autres de nous revoir, après un an d'absence, et une conversation extra régulière s'établit presque malgré moi, mais par une sorte d'entraînement, jusqu'après onze heures... J'ai fait connaissance en route avec un excellent

Valaisan qui pourra m'être utile si je me décide, étant sur les lieux, à faire quelque chose dans son pays.

Faites prier les saintes Capucines, pour que je ne mette de ma part aucun obstacle à l'accomplissement de la volonté de Dieu, et pour que personne ne s'oppose au bien s'il doit s'opérer par cette voie, mais j'entrevois de grandes difficultés toutes les fois qu'il s'agit d'établir quelque chose de nouveau en pays étranger. » (EO 8, 30-31)

22 août 1831. Les problèmes de gestion de la ferme de Billens. A Tempier

« ... L'ensemble du moins est ce qu'il est possible de s'imaginer de plus parfait. Dans la conférence, je n'ai aperçu que des vertus. Seulement, il paraît que Dassy se laisse trop dominer par son caractère impérieux et son obstination lorsqu'il a conçu quelque idée.

Parlons un peu du ménage. C'est grande pitié. On ne récoltera rien cette année. On a tout semé, je crois trois sacs de blé, on en a recueilli six, sur lesquels il faudra prélever la semence avant de les partager. Tant valait-il laisser le terrain en friche. Il n'y aura pas un fruit de quelque espèce que ce soit. Restent les pommes de terre et les raves, et quelques choux. Je n'entends rien au tripotage qu'ils ont fait pour leurs vaches; ils ont vendu celles qui donnaient du lait pour en acheter de plus jeunes qui ne rendent presque rien. Je n'ai pas encore approfondi ce mystère, mais je soupçonne que Mille a été la dupe du fermier qui n'a en vue que son intérêt, qui n'est pas toujours le même que le nôtre. En attendant, tous les achats de bestiaux, qui appartiennent en commun au maître et au fermier et qui devront être faits aussi à frais communs, l'ont été avec notre bel argent, ce qui augmente toujours la dette du fermier sans lui donner plus de facilité pour s'acquitter. Cependant, on ne peut pas faire autrement que d'acheter des vaches, parce qu'il faut faire manger le foin, presque unique production de ces contrées, mais je voudrais voir en dernier résultat du beurre et des fromages à vendre et l'on ne me montre rien que des bouses. En somme, je suis très mécontent sans savoir à qui m'en prendre positivement.

Tout le monde se porte très bien. Et dans le fait, il n'y a ici d'autre privation que celle du vin qui est commune à tous les habitants. Ils en boivent de temps en temps dans les visites. Du reste, l'on n'y songe pas. Quant à l'ordinaire, il est très bon. Ils ont tous les jours une soupe, dont ils remplissent deux fois leurs assiettes, un bon morceau de bœuf, un plat de choux avec un morceau de petit salé très doux et très agréable au goût auquel on ajoute très souvent de la saucisse du pays. Cela fait trois plats sans compter la saucisse. D'autres fois ils ont un plat de raves à la crème et du fromage pour dessert. Le soir, on leur donne

souvent du veau. Le matin à déjeuner et le soir la soupe est de fondation et le pain à discrétion. Vous voyez qu'il n'y a pas sujet de se plaindre.

Avec cela ils travaillent bien, professeurs et écoliers, chacun fait son devoir. Classe de théologie dogmatique et de morale, classe de philosophie, classe d'éloquence sacrée, classe de mathématiques, classe de littérature, classe d'histoire, classe de géographie sans parler de la classe de chant et des cérémonies. Impossible pour le moment de placer l'allemand; la journée, ni la semaine, ne sont pas assez longues. On a très bien divisé toutes ces occupations, de façon qu'on ne perde pas un moment dans la journée. » (EO 8, 31-32)

24 août 1831. « L'excellent peuple de Marseille. » A Tempier.

« ... Quel excellent peuple que celui de Marseille ! Il n'y a pas son pareil bien loin ! Oui, cet attentat méritait la punition qui a été justement infligée aux provocateurs et, s'ils reviennent, on fera bien de frapper plus fort, car il est par trop odieux de voir quelques drôles, fiers de l'impunité, insulter la religion et toutes les affections d'une majorité de 140 000 âmes. » (EO 8, 32-33)

26 août 1831. Circulaire de Mgr Fortuné aux curés de Marseille, à la suite des incidents.

« On a voulu voir, dans un acte ordinaire de religion, une pensée politique ou le triomphe d'un parti. En vain, tout réclamait contre une supposition aussi erronée ; la voix de la justice et de la raison a été méconnue, et une inspiration funeste a eu son accomplissement. En déplorant l'attaque dont notre culte a été l'objet, je plains l'égarement de ceux qui l'ont exécutée et, en retour de l'injure qu'ils nous ont faite, je ne veux avoir pour eux que des paroles de paix et de charité : leur faute n'a pas étouffé dans mon cœur les sentiments de pasteur et de père ; cette faute, j'aime mieux la pardonner que d'en relever la gravité, la regarder comme l'effet d'une malheureuse préoccupation de parti, que comme la manifestation d'une haine irréligieuse. Puissent tous les catholiques de cette ville, blessés dans leur foi, partager à cet égard mes pensées charitables, comme vous les partagez vous-même, Monsieur le Curé, ainsi que l'excellent clergé de ce diocèse ! Ministres d'un Dieu de miséricorde, nous nous montrerons toujours ce que nous avons été, calmes et généreux, en présence de toutes les passions ennemies... » *Par souci d'apaisement, la procession de Saint Lazare fut annulée.*

17 septembre 1831. « **Vous vivez dans mon cœur.** » *De Genève. Au p. Mille, aux novices et scolastiques de Billens.*

« Je ne parviendrai jamais, mes chers enfants, à ce point de stoïcisme d'être insensible à la séparation d'une communauté comme la vôtre. Heureusement que je ne connais pas la nécessité d'acquérir ce genre de vertu païenne qui prouve l'absence de toute charité et le défaut absolu de cœur. Nos modèles nous donnent d'autres exemples, je ne comprends que leur doctrine et ne saurais imiter d'autre perfection.

Oh! que je vous aime! Je le sens quand je suis avec vous, je le sens quand je suis loin de vous, toujours vous êtes présents à ma pensée et vous vivez réellement dans mon cœur. Hier et aujourd'hui je me suis uni à vos saints exercices. Ce matin j'étais aux pieds de Notre Seigneur dans l'église de Genève à l'instant même que vous entouriez le divin Maître pendant l'office de sexte et l'examen. Je vous voyais en lui, nous étions ainsi, quoique déjà à une grande distance, bien près les uns des autres. Je vous écris vraisemblablement au moment que vous vous entretenez de moi, c'est l'heure de votre récréation après souper. Je m'entretiens de la sorte dans une douce illusion. Comment perdre de vue et oublier le bonheur que j'éprouvais quand vous m'entouriez et que j'aurais voulu être tout entier à chacun de vous ? Je tâcherai de me faire un mérite de cette cruelle privation, me résigner à la supporter parce que telle est la volonté de Dieu, voilà tout ce que je dois faire, je me garderai bien d'aller au-delà.

En vous quittant je vais dire vêpres et complies, matines et laudes qui se prolongeront pendant votre sommeil, je veillerai ainsi en esprit auprès de vous comme Notre Seigneur auprès de ses apôtres, et si je ne puis vous recouvrir de vos couvertures, comme cet aimable Maître le faisait de leurs manteaux lorsqu'ils se découvraient, du moins mes regards vous fixeront pendant votre repos, et cette vue sera pour moi un puissant véhicule à la ferveur, tant l'amour est ingénieux, tant il est puissant pour élever nos âmes. Adieu, je vous presse tous contre mon cœur et vous bénis. » (EO 8, 33-34)

25 septembre 1831. « **La charge délicate qui vous est imposée.** » *A Mille.*

« ... La vie de saint Liguori dont vous voulez faire présent aux bons Pères Chartreux. Je serais heureux de me joindre à vous dans ce mince témoignage de reconnaissance pour le charitable accueil qu'ils vous ont fait et pour les offres indirectes qu'un premier mouvement de compassion leur a inspiré. Vous avez bien fait de ne pas faire semblant de le comprendre. Si c'était autre chose qu'une sainte velléité, connaissant le besoin, ils pourront y remédier d'eux-mêmes. Il faut s'en tenir là. Je me réjouis bien sincèrement des

douceurs que vous avez éprouvées dans votre retraite. Je ne me repentirais pas de vous avoir procuré ce bonheur, si vous vous êtes établi dans l'intime conviction que nous ne sommes rien, mais que nous pouvons beaucoup avec le secours de Dieu quand, nous plaçant dans une parfaite indifférence, nous attendons notre direction de l'obéissance qui nous manifeste la volonté du bon Maître que nous servons et qui s'est engagé à nous aider puissamment par sa grâce dans les divers ministères qu'il nous confie. Ainsi, si vous renoncez entièrement à vous-même, à vos goûts, aux raisonnements même que votre esprit pourrait vous suggérer, vous parviendrez à vous acquitter comme il faut de la charge délicate qui vous est imposée. Je ne prétends pas atténuer l'idée que vous vous êtes faite du fardeau qui pèse sur vous. Je conviens au contraire qu'il ne saurait être plus lourd pour vos épaules, mais en vivant dans une grande union avec Dieu, réfléchissant beaucoup sur l'importance de vos fonctions, étudiant la conduite de ceux qui ont réussi dans cette carrière, vous parviendrez aux mêmes résultats. Mais il faut vous occuper de votre affaire et vous répéter souvent que Dieu, l'Église et la famille vous demanderont compte *villicationis tuae (de ta gestion)*. Agir ensuite en toute confiance et redresser tout doucement par l'expérience les petites méprises dont, chemin faisant, vous pourrez vous apercevoir.

J'attends avec impatience d'apprendre que le p. Pons se soit mis à faire travailler. Nous sommes convenus qu'on verrait désormais les traités sur grande dimension et que le professeur n'attendrait plus le moment de la classe pour voir ce qu'il y a à dire. Je ne qualifie pas la faute passée, mais pour l'avenir elle serait incontestablement des plus graves. Je me suis bien gardé d'en parler au Chapitre qui voulait faire un canon sur les études, tant avec raison nous y attachons tous de prix. Il faut que le professeur de philosophie force un peu ses écoliers. En tout cas un autre les finira.

Je vous recommande de détourner le p. Ricard de ses projets de voyage outre-mer. Il n'est pas question de cela pour lui; qu'il s'estime heureux de travailler avant le temps dans la vigne du Père de famille. Qu'il marche humblement devant lui sans laisser égarer son esprit sur un avenir qui n'arrivera peut-être jamais. Le p. Tempier n'avait apparemment rien à vous dire quand il vous a entretenu des velléités qui pullulent dans la tête du p. Touche. Occupez-vous de vos études à Billens et que chacun s'efforce à l'envi d'acquérir les vertus de son saint état. On se rendra propre à tous les ministères quand l'obéissance fixera à chacun sa part. » (EO 8, 34-35)

28, 29 et 30 septembre 1831. Chapitre général. (voir 2ème partie)

Fin octobre 1831. Notes de retraite sur les Règles.

« La lecture réfléchie de nos Règles que je viens de faire pendant cette retraite a rempli mon âme d'admiration et a fait naître en même temps plusieurs pensées pénibles qu'il m'est impossible de ne pas consigner ici. Quelle honte d'avoir entre les mains un code si parfait et de n'en pas comprendre le sens ! N'y en a-t-il point parmi nous pour qui ce code est un livre scellé ? Je veux croire qu'il ne s'en trouve plus, mais c'est assez qu'il s'en soit rencontrés pour que ma réflexion subsiste et qu'elle doive être recueillie. Si tous avaient su lire dans ce livre, nous n'aurions pas à déplorer la perte de plusieurs que Dieu jugera.

Je me suis dit, en méditant sur nos Règles, que nous ne saurions jamais assez remercier la Bonté divine de nous les avoir données, car Dieu seul en est incontestablement l'auteur. Celui qui les a écrites n'y reconnaît rien du sien, aussi c'est en toute liberté qu'il en porte son jugement comme d'un ouvrage auquel il est étranger ; mais que dis-je jugement, quand l'Église a parlé par son Chef. « Nous approuvons et confirmons de notre pleine autorité apostolique ces Constitutions... et nous ordonnons qu'elles soient fidèlement observées par tous les membres qui composent cette Congrégation, quel que soit le rang qu'ils occupent... » C'est ainsi que s'exprime le Pape Léon XII. Le jugement est donc porté par l'autorité infaillible...

Ainsi en observant nos Règles nous obéissons à l'Église ; par conséquent celui qui ne les observerait pas désobéirait à l'Église et à son Chef... Et comme notre Règle embrasse l'ensemble de toutes les actions de notre vie et l'esprit qui doit les animer, tout ce que nous ferons participe au grand mérite de l'obéissance à l'Église...

(Et à propos de l'article sur la communion fréquente) Conciliez cela avec la tiédeur, avec l'infraction volontaire de la moindre des Règles. Cela ne peut se supposer. Si l'on rencontrait des Oblats qui ne l'eussent pas compris, qu'on les réduise sans hésiter à la ration des imparfaits. Cet article de la Règle n'est pas pour eux, ou pour mieux dire, s'ils persévèrent dans cet état, ils ne sont pas pour la Congrégation. » (EO 15, 215... 228)

1^{er} et 3 novembre 1831. « Notre fin principale est la même que Jésus-Christ s'est proposée. » Au p. Mille, aux Pères et Frères de Billens.

« Pour vous donner une preuve évidente de ma bonne volonté, je ne veux pas sortir de ma retraite sans vous écrire au moins quelques lignes. Vous verrez par là, mes chers, que vous êtes ma première pensée à la descente de la sainte montagne où conformément à la Règle, et d'après le conseil de notre divin Maître, je viens de *quiescere pusillum* (me reposer un peu). Je dois même avouer que je n'ai pas attendu d'avoir fini mes exercices pour m'occuper de

vous. Très souvent vous m'étiez présents, et ce n'était assurément pas pour me distraire. Ce matin entre autres, dans le recueillement des saints mystères célébrés avant l'aurore dans la chapelle du séminaire, vous grossissiez dans ma pensée l'élite de ces fervents disciples qui avaient devancé le jour pour rendre à Dieu des actions de grâces pour le grand bien qui n'a pas été accordé à tous. Ce baiser de paix et toutes les grâces de la communion des saints se sont répandus au loin et seront parvenus jusqu'à vous, je n'en doute pas, parce que le sacrifice d'où elles découlent avait été offert pour vous comme pour les présents. Il n'est pas jusqu'à notre cadet, le plus jeune de notre chère famille, ce bon Pierre (*Aubert*), qui doit sortir aujourd'hui de l'enfance pour prendre les dimensions de l'homme parfait, qui ne m'occupât délicieusement. Trouvons-nous ainsi souvent ensemble, en Jésus-Christ, notre centre commun en qui tous nos cœurs se confondent et toutes nos affections se perfectionnent. Très chers, voilà mon bouquet de ce beau jour de fête.

Je quitte ma chambre pour me rendre à l'office pontifical. Oh! que je garderais volontiers encore ma solitude, mais saint Pierre aussi se serait de grand cœur fixé sur le Thabor. Il lui fut dit ainsi qu'à nous qu'il fallait redescendre dans la plaine. Le repos ne nous est dû et il ne nous sera accordé que dans le ciel. »

3 novembre.

« Je reprends ma lettre que je voudrais, s'il est possible, faire partir aujourd'hui. Heureusement votre dernière lettre m'est parvenue au moment de ma retraite où Dieu m'a fait la grâce de me mettre dans cet état d'indifférence nécessaire pour ne pas perdre la paix dans les contrariétés et les peines de la vie, et cependant il me semble que mon indignation s'est accrue contre les hommes qui, appelés à la perfection et enrichis par la bonté divine des moyens les plus efficaces pour y parvenir, ne répondent pas à leur vocation. Je suis plein de compassion pour les pauvres pécheurs, pour ces hommes égarés qui n'ont jamais aperçu la lumière que de loin, qui ne connaissent pas Dieu et n'ont par conséquent nulle idée du charme et du bonheur qu'il y a à le servir, à l'aimer, à lui être dévoué, à lui consacrer son existence, mais pour ceux qui n'ignorent pas ces choses et semblent les dédaigner, oh! j'ai besoin de réflexion pour supporter leur ingratitude et leur folie.

J'ai relu nos Règles, pendant ma retraite annuelle, dans un grand recueillement d'esprit, et je suis demeuré convaincu que nous sommes, de tous les hommes, les plus indignes des faveurs du ciel, si nous ne sommes pas pénétrés d'une reconnaissance capable d'inspirer l'héroïsme pour la grâce que Dieu nous a faite. Rien sur la terre n'est au-dessus de notre

vocation. Parmi les religieux, les uns sont appelés à un bien, les autres à un autre bien; quelques-uns sont destinés, même indirectement, à la même fin que nous. Mais pour nous, notre fin principale, je dirais presque unique, est la fin même que Jésus-Christ s'est proposée en venant dans le monde, la même fin qu'il a donnée aux Apôtres, à qui, sans aucun doute, il a enseigné la voie la plus parfaite. Aussi, notre humble Société ne reconnaît point d'autre instituteur que Jésus-Christ, qui a parlé par la bouche de son Vicaire, et d'autres Pères que les Apôtres. C'est dit en toutes lettres. Voici quelques traits de ce tableau de la perfection éminente que nos Règles nous demandent : (*plusieurs passages des Règles sont alors cités, notamment de la Préface : « une volonté perpétuelle d'atteindre le sommet de la perfection »*).

Je suis fâché que (Jean-Antoine) Bernard ne sente pas mieux l'avantage de la vie et des exercices du noviciat. Qu'il ne s'y trompe pas, c'est là le fondement de tout le bien qu'il est appelé à faire. Il faut commencer par renoncer à soi-même; il faut faire place pour que le Seigneur construise. Notre boue ne vaut rien pour servir de base à l'édifice. L'abnégation, l'humilité, et ensuite la sainte indifférence pour tout ce que le bon Dieu peut vouloir de nous, et dont il ne nous transmet la connaissance que par la voix des supérieurs, voilà le trésor caché dans la solitude du noviciat. Mon Dieu ! que c'est mal se connaître qu'espérer faire quelque chose sans cela ! Le zèle le plus vif ne produira que de la fumée d'orgueil. Bien loin de trouver long le peu de temps consacré à se préparer, il faut reconnaître qu'il ne suffit pas pour se dépouiller des restes du vieil homme, orner son âme de tant de vertus qui nous manquent et se disposer ainsi à faire à Dieu une offrande moins indigne que possible de lui. Prêchez donc l'humilité, la défiance de soi-même et inspirez un grand désir de perfection quoi qu'il en puisse coûter à la nature pour y parvenir. C'est un métier de patience et bien souvent assaisonné de chagrins qui vous est imposé. N'importe, l'obéissance rend facile ce qui serait le plus accablant pour la nature livrée à ses propres forces. Surmontez le mal par le bien; ne perdez jamais courage; tous ceux qui ont exercé le même ministère que vous ont éprouvé les mêmes angoisses. Demandez à Dieu ses lumières, faites avec réflexion tout ce qui dépend de vous pour réussir, abandonnez-vous ensuite sans trouble ni inquiétude à la divine Providence qui ne permettra pas que ceux qui espèrent en elle soient confondus. » (EO 8, 36-39)

4 novembre 1831. Sur les Règles. A Courtès.

« Tes deux dernières lettres, mon cher père Courtès, m'ont fait le plus grand plaisir. Je veux parler de celles où tu me rends compte des dispositions de ta communauté et des tiennes en particulier. Celle que j'ai reçue depuis ma retraite m'a donné d'autant plus de

consolations que je venais de faire les réflexions les plus sérieuses, précisément sur ce qui t'a touché davantage. Jamais peut-être je n'avais mieux senti le prix de la grâce que Dieu nous a faite et jamais je n'avais conçu tant d'estime des moyens qu'il nous a fournis dans la Congrégation pour le bien servir et nous sanctifier.

Ceux qui n'en profiteront pas seront bien coupables. Je te prie d'exprimer à tous nos Pères la satisfaction que j'ai éprouvée à la lecture de ce que tu me disais d'eux. Je les exhorte à lire les Règles avec autant d'attention que je viens de le faire, ils seront peut-être surpris d'y découvrir ce qu'ils n'y ont pas aperçu jusqu'à présent. Quant à moi, voici une des réflexions que j'ai consignée dans mes notes de retraite: "Je me suis dit en méditant sur nos Règles que nous ne saurions jamais assez remercier la bonté divine de nous les avoir données, car Dieu seul en est incontestablement l'auteur. Celui qui les a écrites n'y reconnaît rien du sien; aussi c'est en toute liberté qu'il en porte son jugement, comme d'un ouvrage auquel il est étranger. Mais que dis-je jugement, quand l'Église parle par son chef ! Je relève ici les expressions des lettres apostoliques. Je raisonne ensuite sur la valeur que donne à toutes nos œuvres, à toutes nos actions, puisqu'elles sont toutes dirigées par la Règle, le *Nous ordonnons de les observer avec soin* émané du Chef de l'Église, du Vicaire de Jésus-Christ. Je ne m'étonne plus *du travail portant de grands fruits de salut*, quand je considère que la fin de notre Institut est la même que Notre Seigneur s'est proposée en venant sur la terre. Je rencontre je ne sais combien de passages qui me prouvent toujours plus la perfection de notre Institut et l'excellence des moyens qu'il nous fournit pour marcher sur les traces de Jésus-Christ et de ses apôtres. Je n'en finirais pas sur cet article. »
(EO 8, 39-40)

Fin octobre, début novembre 1831. Le Laus après le Chapitre. Nous offrir pour New York ? De Guibert au p. de Mazonod.

« J'aurais voulu, dès mon arrivée dans la communauté, mettre la main aux différentes réformes que la régularité exigeait, et ne pas différer d'un instant les communications que le Chapitre général a enjoint aux supérieurs locaux de faire dans leurs communautés respectives ; à peine ai-je pu lire les actes que j'ai accompagnés de quelques réflexions, tant j'ai été absorbé tout entier, sans qu'il m'ait été possible cette fois de faire passer la famille avant les étrangers. Ce n'est pas une petite affaire que de loger 25 prêtres dans notre maison et c'en est une plus grande encore de les confesser, quoique je me fusse adjoint plusieurs vénérables confesseurs, il a fallu me résigner à porter tout le fardeau. Je n'ai point fait d'instructions, parce que je ne croyais pas pouvoir remplir convenablement cette tâche. J'ai donné aux prêtres les avis nécessaires pour l'ordre de la retraite et ils s'y sont

exactement tenus. Ces exercices se sont terminés à la satisfaction de tous ; nous avons été édifiés de la piété des prêtres et je pense qu'ils n'ont pas eu lieu d'être scandalisés à la communauté. Me voilà donc rendu tout entier à moi-même et à mes devoirs, que je suis décidé à remplir avec fermeté. Les Pères ont reçu avec respect les prescriptions du Chapitre général ; je m'efforce de leur faire sentir la nécessité de nous renouveler dans l'esprit de notre vocation, et il me semble qu'ils entrent assez dans mes vues. La manière dont la maison est maintenant constituée me fait entrevoir un avenir consolant ; tous conviennent des imperfections qui se trouvent dans les détails de notre conduite, et tous ont la volonté de se corriger ; notre retraite annuelle arrive très à propos pour favoriser encore ces bonnes dispositions. Le p. Telmon est déjà enfoui dans des études sérieuses, je suis étonné de son amour pour la cellule.

La retraite a été édifiante. Nous avons sincèrement reconnu que nous n'étions pas à la hauteur de nos obligations. J'ai ouvert la règle et chacun a été forcé de subir la condamnation de ce juge sans passions. La nécessité d'observer la règle a été regardée comme le point important et régulateur de tous les autres, et c'est vers ce but qu'ont été dirigés nos exercices.

Vous attendez sans doute que je vous parle de mon affaire chérie, car je suis sur ce point plein de discours. Je vous avertis que j'en parle à tout le monde comme d'une chose arrêtée, et il est nécessaire d'en parler ainsi afin de réussir. Un prêtre, excellent sujet, s'est encore présenté pendant la retraite, les autres persistent dans leur dessein. Il s'agit maintenant d'avoir le consentement de l'évêque ; heureusement les séminaires diocésains regorgent d'élèves. Un de ces jours, Monseigneur, se trouvant ici, s'en applaudissait avec une singulière complaisance ; je ne manquai pas de prendre note de l'aveu. Peut-être ne pourrions-nous pas obtenir tout ce que nous désirons ; mais j'ai la confiance d'obtenir quelque chose ; j'ai appris qu'une vingtaine d'élèves n'avaient pu rentrer dans le séminaire de Digne par défaut de ressources pécuniaires ; j'espère recueillir quelques précieux débris de ce naufrage ; j'ai communiqué notre projet à M. Col, homme discret, en le priant de recruter quelques prêtres dans son diocèse et de nous envoyer les deux jeunes gens dont vous parlait N. dans ses lettres. J'ai lu que l'évêque de New York, après avoir cherché vainement dans tout le monde quelques missionnaires, s'en retournait dans son diocèse pour y établir un séminaire où il essaiera de former les indigènes au saint ministère. Quelle honte pour un clergé de 36 000 prêtres (*la France*) de n'avoir pu donner un seul missionnaire aux catholiques des Etats-Unis ! Il est digne de notre Société d'effacer cette honte en répondant aux destinées que Dieu lui a réservées dans ces derniers temps. Ne pourrait-on pas s'offrir à l'évêque de New York pour fonder et diriger le séminaire dont il a conçu le projet ? Ce serait là notre premier pied-à-terre et l'on prendrait ensuite de

l'extension à mesure que les circonstances et le nombre des sujets le permettraient. Cette position serait extrêmement favorable : elle nous mettrait à même de ne plus compter sur la France pour alimenter les différents établissements que nous pourrions avoir dans la suite.

Me voilà à la fin de ma lettre, j'ai commencé avec la volonté bien arrêtée de vous parler du petit noviciat, des jeunes Italiens, d'un revirement de ménage, du plan de nos études ; mais quand je mets le pied sur la terre d'Amérique, je ne peux plus quitter ce pays enchanté.

Vous voyez que je n'ai pas moins que vous horreur du vide dans les lettres puisqu'il ne me reste jamais assez de place pour vous exprimer toute l'étendue de l'amour et du dévouement que Dieu m'inspire pour vous. » (*EO Guibert, 289-291*)

8 et 24 novembre 1831. Rencontre avec Mgr Arbaud, de Gap. De Guibert au p. de Mazonod.

« Je me proposai de prouver qu'entre les confesseurs relâchés qui profanent les sacrements et les confesseurs trop sévères qui les rendent inutiles nous suivons une voie qu'on peut appeler juste milieu et qui est en morale le parti que dicte la sagesse et j'ajoutai que notre direction était basée sur les théologiens que vous aviez reconnu être les plus accrédités auprès du Saint-Siège et suivis par les confesseurs les plus savants et les plus pieux de Rome. Je parlai pendant une grosse heure et je puis vous dire que Monseigneur fut forcé d'admettre mes conclusions. Le résultat de cet assaut fut la concession de quatre sujets... mais ma joie fut de courte durée. J'étais à Embrun pour ramasser les jeunes apôtres de l'Amérique lorsqu'une lettre de Mgr Arbaud est venue poser comme condition au départ des jeunes gens qu'une première colonie soit envoyée à New York et prenne possession de l'établissement projeté pour les Etats-Unis. Ma première pensée a été pour toute réponse de demander à Monseigneur la permission de faire imprimer sa lettre dans les *Annales de la Propagation de la Foi*. Mais réflexion faite, à quoi bon se fâcher en pure perte. Je préfère écrire une lettre patiente pour réfuter par écrit ce que j'ai déjà réfuté de vive voix. Je savais d'avance qu'on ne va pas à New York, la voile toujours enflée. Je prends occasion de cette lettre pour vous rappeler combien il est important de jeter au plus tôt les fondements de notre maison d'outre-mer ; soyez sûr que l'établissement une fois fait, les sujets afflueront en abondance..

J'espère que ces premiers germes de vocation se développeront plus tard et que désormais on n'ira dans l'Amérique ou dans les Indes qu'en passant par N.-D. Du Laus... Vous trouverez tous les Pères de la Société disposés à vous seconder ; vous n'avez qu'à donner

le signal et tous se présenteront pour faire partie de cette sainte expédition. » (EO Guibert, 292-293)

17 novembre 1831. Une infidélité déplorable. A Mille.

« ... J'avais besoin d'apprendre ce que vous me dites sur la ferveur de la retraite pour me consoler de la défection de Saluzzo. Ce qu'il éprouve ne s'appelle point tentations; il a tout à fait succombé par une infidélité déplorable. S'il revient, ce que j'espère faiblement à cause de sa résistance à la grâce de la retraite, il pourra remercier Dieu d'un second appel auquel je l'exhorte d'être plus fidèle qu'au premier, s'il ne veut pas jouer son éternité. *Quiconque met la main à la charrue puis regarde en arrière, n'est pas fait pour le Royaume de Dieu.*

Et remarquez que le malheureux, à qui le Sauveur fit entendre cette sentence formidable, ne disait point comme Saluzzo qu'il n'était point tenu à suivre ce qui était le plus parfait, et non, car au contraire, il assurait qu'il suivrait le Seigneur: *Je te suivrai, Seigneur, mais laisse-moi d'abord faire mes adieux aux gens de ma maison*; il n'en fallut pas davantage pour s'entendre dire de la bouche de la Vérité même que, pour cela seul, il n'était pas propre au royaume du ciel, parce qu'ayant été appelé il posait des conditions à son obéissance. Quand je lis ces paroles, qui ne se traduisent pas sans un dessein manifeste de la Providence dans le code éternel, je frissonne de la tête aux pieds, car j'y vois la réprobation de tous les infidèles.

Vive Sicard ! Voilà un cœur docile aux inspirations de la grâce ! Que ne promet pas sa générosité ! Oh oui, mon fils, je ratifie la promesse que tu as faite à ton Dieu si bon, si méconnu, et qui trouve à peine quelques disciples parmi tant d'hommes qu'il a rachetés de son sang. J'embrasse aussi bien tendrement notre cher f. Pierre (*Aubert*), auquel j'ai déjà fait mon compliment le jour même de sa consécration. » (EO 8, 41-42)

Fin novembre. A propos de l'appel de l'Amérique. De Guibert à Mgr Arbaud.

« Vous m'avez dit, Monseigneur, ces belles paroles : l'amour que je porte à l'Église particulière dont Jésus-Christ m'a chargé n'est pas exclusif de l'amour que je porte à l'Église universelle. Eh bien ! le sacrifice de quelques sujets ne saurait appauvrir votre abondance, il sera comme l'aumône une source féconde de nouvelles richesses... Sans doute l'entreprise est exposée à plusieurs difficultés, mais si les obstacles doivent arrêter le zèle, les apôtres n'eussent jamais entrepris la conquête du monde. Vous nous dites, Monseigneur, prenez vos profès et envoyez-les en Amérique. Vous n'ignorez pas,

Monseigneur, que tous les sujets indistinctement ne peuvent être employés à cette œuvre pénible entre toutes.

Aujourd'hui, il est facile de juger qu'on s'était effrayé de peu de choses, un signe d'improbation venu de Rome a suffi pour détacher le supérieur des Oblats et ses religieux de l'illustre écrivain (*Lamennais*). Rassurez-vous, Monseigneur, nous ne méconnaîtrons jamais, dans notre Société, l'autorité régulatrice de nos jugements et de nos opinions. Je termine ici cette lettre déjà trop longue, avec la ferme confiance que vous ne rejetterez pas la gloire d'étendre au-delà des limites de votre diocèse, les bienfaits de votre épiscopat et de partager ainsi la prérogative du pasteur suprême à qui Jésus-Christ a donné la sollicitude de toutes les Eglises. »(*EO Guibert, 293*)

29 novembre 1831. Le courage de Guibert. A Courtès

« ...Le p. Guibert ne perd pas courage. Il est admirable dans sa constance à poursuivre son entreprise. Si tout n'était pas mort à Aix, je vous demanderais si personne ne tourne ses vues vers l'Amérique, je ne dis pas parmi les nôtres, il y en a déjà trop qui y pensent, mais dans le diocèse... Voilà un noviciat ouvert (*à N.-D. du Laus*)... (*EO 8, 42*)

6 décembre 1831. Les études en communauté. De Guibert au p. de Mazenod.

« Comme plusieurs d'entre nous ne peuvent, à cause de leur faible santé, se livrer sérieusement à l'étude et que ceux mêmes qui se portent bien ne sauraient s'appliquer à toutes les connaissances qui leur manquent, j'ai pensé qu'il serait très utile que chacun embrassât une branche spéciale des sciences et qu'il rendît compte ensuite dans une séance commune, du résultat de ses études. Il s'établit ainsi une communication très précieuse : ceux qui sont infirmes ou ne peuvent donner que peu de temps à l'étude, profitent des travaux des autres, et ceux qui sont robustes trouvent dans la nécessité de rendre compte un stimulant très puissant. Nous avons donc le lundi une conférence sur l'Écriture sainte ; on y fixe la chronologie, on établit l'authenticité des livres saints, on discute les objections des incrédules, on explique le texte sacré ; c'est la tâche du p. Telmon. Le mardi, résumé d'histoire, par le p. Martin ; mercredi, conférence sur la littérature, c'est le p. Guigues qui en est chargé. Jeudi, autre résumé sur une partie de l'histoire, différente de celle du mardi ; c'est encore l'affaire du p. Telmon. Le vendredi, conférence sur la théologie. J'ai entrepris le traité de la religion sur les dimensions les plus vastes que j'ai pu concevoir ; je viendrai ensuite à l'Église et je descendrai à des points spéciaux de controverse. Le samedi vaque à cause des confessions. Le dimanche, nous voyageons

autour du globe au moyen des cartes géographiques et je ne sais quel vent nous pousse toujours vers les rivages de l'Amérique. Ces conférences doivent durer une heure, mais nous sommes souvent entraînés au-delà de la limite. Les Pères conviennent que si nous avons pratiqué cet usage depuis plusieurs années, nous serions des savants consommés. Nous avons de plus une leçon d'anglais tous les jours. Nous faisons des progrès rapides dans cette langue. Nous saurons aussi bientôt parler italien.

On (les prêtres) achète ici des livres qu'autant qu'on peut en placer sur la cheminée du presbytère. A quoi bon s'embarrasser de tant de volumes ? Ne sait-on pas tout quand on sait Bailly ? Mieux vaudrait mettre des livres dans notre bibliothèque qu'entasser des pierres les unes sur les autres ! L'amour de l'étude n'est pas ici la passion dominante. Je crois cependant que, si vous nous envoyez quelques exemplaires d'ouvrages peu considérables, nous pourrions en expédier aux prêtres qui passent ici. Evitez autant que possible de nous envoyer des livres ultramontains. C'est pour avoir vendu des livres de ce genre qu'un professeur du séminaire a été disgracié. On croirait que nous nous faisons les propagateurs des doctrines de Rome et que nous vendons pour le compte de l'abbé de Lamennais. Vos comprendrez qu'on a quelque fois besoin de lire autre chose que la scolastique. Nous vous prions tous en grâce de nous envoyer des livres intéressants, car je n'entends pas parler des bouquins, nous en avons assez. » (*EO Guibert, 294-295*)

8 décembre 1831. Dispense de vœux pour somnambulisme. A Mille

« ... Le somnambulisme de Mazet étant toujours aussi fort, il a lu et écrit à plusieurs reprises dans la plus profonde obscurité, et les médecins m'ayant assuré que s'il devait guérir ce ne serait pas avant l'âge de cinquante ans, le Conseil a vu dans cet état une cause plus que suffisante de dispense. La sentence a donc été prononcée. » (*EO 8, 43*)

8 décembre 1831. Au novice Saluzzo, sur son avenir.

« La conduite du p. Mille à votre égard a été parfaitement sage. Il ne devait pas céder aux premières atteintes d'une tentation dont il prévoyait les affreuses suites pour vous. Votre vocation avait été jugée par le supérieur du séminaire qui était en même temps votre directeur (*Tempier*). Vous étiez si bien persuadé vous-même qu'il ne s'était pas trompé qu'après plusieurs mois d'épreuves aucun doute à ce sujet ne s'était élevé dans votre âme, du moins vous ne me fîtes part d'aucune peine, au contraire, vous me témoignâtes votre contentement lors de mon passage à Billens. Tout à coup vos dispositions changent et les raisons que vous alléguiez sont si pitoyables que nul homme de bon sens n'eût pu s'y

arrêter le moins du monde. Cependant, il ne s'agissait de rien moins que de renoncer à votre vocation. Que devait faire un bon directeur? Précisément ce qu'a fait le p. Mille.

Maintenant vous persistez dans votre infidélité. La sentence que Notre Seigneur a prononcée d'avance sur ceux qui regardent en arrière, après avoir mis la main à la charrue, ne vous effraye pas, quoique les raisons que vous alléguiez soient à peu près de la même trempe que celles qui ne sauvèrent pas le jeune homme de l'Évangile de la malédiction du Sauveur. C'est un très grand malheur, mais il n'est pas en notre pouvoir de l'empêcher; nous déplorerons votre perte, mais nous en serons innocents devant Dieu quand nous aurons fait tout ce que nous aurons pu pour vous détourner d'une résolution évidemment inspirée par l'ennemi de votre salut. Je consens donc que vous quittiez Billens, que vous vous sépariez de ces anges dont la seule présence était une sauvegarde pour votre faible vertu. Vous viendrez d'abord à Notre-Dame du Laus pour vous placer jusqu'à nouvel ordre sous le manteau de notre Bonne Mère. C'est la dernière ressource que j'emploie pour vous sauver. Venez-y avec un cœur droit, invoquez-y avec ferveur cette puissante protectrice, demandez-lui d'accorder au guide que je vous indique dans ce saint lieu les lumières d'en-haut et, à vous, la simplicité et la docilité dont vous avez besoin dans cette circonstance décisive de votre vie. Vous m'écrirez ensuite, ainsi que le p. Guibert sous la direction duquel je vous place, et je donnerai alors une réponse définitive. J'invoque, en attendant, le Seigneur sur vous pour qu'il vous pardonne et vous éclaire. » (EO 8, 43-44)

Décembre 1831. Digne et l'Amérique. De Guibert au p. de Mazenod.

« Je suis arrivé samedi de mon excursion dans le diocèse de Digne ; je ne suis resté dans cette ville qu'un jour et demi ; mais j'en ai mis quatre en chemin. J'ai passé par les montagnes et pour éviter des frais, je suis allé avec notre méchante monture de clocher en clocher, autant que j'ai pu j'ai rêvé tout au long du voyage aux pauvres sauvages d'Amérique et je me trouvais heureux de ce que Dieu m'inspirait la pensée de faire quelque chose pour ces âmes abandonnées. Notre projet a été accueilli à Digne avec beaucoup d'enthousiasme. Les directeurs du séminaire m'ont donné carte blanche dans leur communauté. Le supérieur m'a dit que, ne pouvant y aller de sa personne, il serait très heureux d'envoyer quelques bons sujets à l'Église d'Amérique. J'ai eu la faculté de communiquer avec les ecclésiastiques à toutes les heures du jour et de les faire sortir même de leurs exercices. Même accueil de la part des prêtres de la ville. Le curé qui s'occupe de l'Œuvre de la Propagation de la Foi m'a promis que ses fonds seraient affectés à notre établissement, s'il se réalise. Je peux dire que j'ai été amplement dédommagé des mauvais procédés que j'ai essuyés à Gap. Un jeune prêtre s'est présenté pour entrer chez

nous, on l'ajourne en disant : C'est un contre-sens de vouloir entrer dans une Congrégation dont le ministère est paralysé. On se présente pour aller aux missions étrangères, on répond : Attendez des nouvelles de la première colonie. Voilà une tactique qui ressemble fort à la prudence du siècle. » (*EO Guibert, 295-296*)

19 décembre 1831. Mouchel admis à l'oblation. A Mille

« Je commence par le plus important, je veux dire l'affaire du p. Mouchel. Il ne doit s'en prendre qu'à lui du retard que des circonstances au-dessus de ma volonté ont mis à l'accomplissement de ce que je suppose être ses vœux; s'il avait répondu à l'appel de Dieu avec plus de simplicité, qu'il n'eût pas voulu, pour ainsi dire, argumenter avec le Maître, vous n'auriez pas cru nécessaire d'en appeler à mon jugement pour fixer tant d'incertitudes et prononcer sur tant d'incidents imprévus, et il aurait eu la consolation de faire son offrande à Jésus notre Sauveur au pied de sa crèche, dans la belle nuit de son apparition dans le monde. Je ne veux pourtant pas le trop éloigner du mystère qu'il aurait tant honoré par son oblation. Jésus est toujours pauvre et obéissant même dans sa manifestation aux gentils qui viennent l'adorer à Bethléem; ne s'étant pas présenté avec les bergers il pourra se mettre à la suite des mages et offrir avec eux l'or, l'encens et la myrrhe. Vous comprenez que je suppose de la part du p. Mouchel les dispositions indispensables pour une pareille consécration. Tout bien réfléchi de ma part, en un mot, je n'y mets pas d'oppositions ou si vous voulez, pour parler plus exactement, je consens à son admission. Maintenant vous avez bien fait de lui montrer la lettre de M. Cadus, la chose est faite, dès lors, dit le proverbe, les conseils sont pris, mais si vous voulez savoir mon sentiment, je pense que, vu le caractère de l'individu, ses perplexités, ses peines, vous auriez mieux fait de la jeter au feu. Vous voyez qu'elle n'a produit que du trouble et cet état m'aurait détourné, s'il s'était agi de tout autre, de donner mon consentement parce que parlant en général ce n'est pas ainsi que l'on doit se donner à Dieu.

Vous ne me dites rien de Saluzzo, qu'en avez-vous fait ? Ma lettre, me disiez-vous la dernière fois que vous m'avez parlé de lui, ne lui avait pas fait grande impression. J'en conclus qu'il est bien malade. Je le plains de toute mon âme. Mon dernier remède était de le placer sous la protection de la sainte Vierge en le faisant passer quelque temps à Notre-Dame du Laus. Qu'en est-il de lui ? A-t-il ouvert les yeux ? s'est-il endurci ? Lors même qu'il aurait enfin aperçu le précipice, je pense qu'il lui serait utile de venir à Notre-Dame, à moins que vous ne le jugiez tellement raffermi qu'il n'ait plus à vous donner des inquiétudes.

Laissez que je me repose un peu sur l'aimable Sicard pour me consoler de ce qu'a de

pénible le spectacle d'une âme infidèle qui se débat si mal avec la chair et le sang qui veulent l'emporter sur la grâce, et tous ces bons amis toujours présents à ma pensée et qui vivent dans mon cœur, qu'ils soient bénis de Dieu et tous ceux qui marcheront sur leurs traces.

...Je vous dirai que toutes les explications de Rodriguez (*auteur spirituel jésuite*) nous sont applicables et que, ne connaissant rien de plus parfait dans la matière que ses divers traités, il faut en général s'en tenir à ses décisions; néanmoins, la citation qui se trouve de la direction ne s'applique qu'à ce point particulier.

... Quant au costume je ne puis rien vous dire pour le moment; ce qui est certain, c'est que le manteau de drap n'en est pas. C'est une enveloppe qui ne fait pas partie du costume, car s'il fallait choisir un manteau, ce serait un manteau de cérémonie qu'on ne fût pas obligé de quitter à l'antichambre, ainsi on peut sans difficulté se servir indistinctement de manteaux ou de roupes (*blouses paysannes en toile grossière*) selon le besoin, cependant comme nous sommes exposés à voyager et que les manteaux sont plus utiles en voyage, s'il s'agit de faire une enveloppe, on pourrait donner la préférence au manteau, en ne s'écartant pas, pour la qualité, des règles de la pauvreté.

Le p. Ricard sera chargé de la procure dans la stricte rigueur, vous comprenez ce que cela veut dire, car il faut que le supérieur pratique l'obéissance et la pauvreté comme tous les autres. Vous direz au p. Ricard qu'il a sans doute oublié ce que je lui avais dit: c'est que quatre fois par an, et plus souvent s'il le jugeait à propos, mais toujours de rigueur quatre fois par an, il devait m'écrire pour s'acquitter du devoir de sa charge et m'en rendre compte. » (EO 8, 44-46)

Documents et commentaires

1. Le Père Joseph Capmas, « martyr de la charité », 1791-1831

Joseph Capmas est un Oblat à ne pas oublier, bien qu'il n'ait été Oblat que deux ans et demi (le noviciat suivi d'un an et demi de vie missionnaire).

Joseph Théodore Martial Capmas est né à Lunel-Viel (Hérault) le 4 juillet 1791. Il est ordonné prêtre pour son diocèse de Montpellier le 20 mai 1815. On n'a pas d'informations sur son milieu familial, ni sur son ministère, ni sur ses contacts avec les Oblats (peut-être par Nîmes?). Toujours est-il qu'il est novice en 1828-1829. Le noviciat se trouve à Saint-Just, dans la campagne marseillaise. Le maître des novices est le p. Guigues, qui vient d'être ordonné prêtre à l'âge de 22 ans et neuf mois, donc très nettement plus jeune que Joseph Capmas, prêtre depuis 13 ans. Parmi ses co-novices, on peut noter Vincent Mille et Alexandre Pons, puis dans les dernières semaines le futur saint Pierre Julien Eymard et aussi Louis Toussaint Dassy.

Il fait son oblation le 22 juillet 1829. Mais comme novice, en décembre 1828, Joseph apporte déjà sa collaboration aux pères Mie, Guibert et Jeancard pour la mission de Bourg d'Oisans, en Isère. « Assidu au confessionnal, il n'a mérité que des éloges pour ses instructions », écrit Guibert. A la fin de son noviciat, et peut-être avant d'avoir fait son oblation, il est nommé lui-même maître des novices, prenant la succession de Guigues, fatigué.

Tout en étant maître des novices, il prend part à plusieurs missions, notamment avec Guibert qui l'apprécie beaucoup. Ce dernier écrit : « Le p. Capmas fait de rapides progrès dans le genre des missions » (22 février 1830). « Je suis très content du p. Capmas, il prêche bien pour le peuple et pour les bourgeois, rien ne le rebute, il faut le modérer » (7 avril 1830). Comment s'harmonisaient ces tâches ? Nous n'avons pas d'indications. C'est au retour d'une prédication à Embrun qu'en 1830 son cheval causa un très grave accident, ce qui lui valut une condamnation à la prison, annulée en appel.

Au début, d'août 1830, par prudence, le noviciat fut ramené au grand séminaire. Puis très rapidement, le p. de Mazenod appela en Suisse les jeunes Oblats en formation. Sans travail suite à ces décisions, Capmas s'offrit à Tempier pour le service du Lazaret, qui accueillait les soldats malades ou blessés ramenés d'Algérie. C'est au contact de ces

soldats, dans les conditions d'hygiène de l'époque, qu'il contracta la maladie qui triompha de lui. Il mourut au Calvaire le 10 janvier 1831, à 39 ans et demi, et fut inhumé au « caveau du séminaire » à Saint-Just.

On peut parcourir les lettres de l'époque (EO 8, 3-10). Le p. de Mazenod, alors à Nice, parle de cette maladie comme d'« un grand malheur ». « Un de nos meilleurs sujets, propre à tous les genres de ministère, simple avec cela et obéissant, toujours prêt à accomplir son devoir, s'en acquittant bien et n'ayant pas plus de prétention qu'un enfant... Le Seigneur aura égard à la charité qui lui fit briguer la faveur de s'enfermer au Lazaret pour prodiguer les secours de son ministère à tant de soldats atteints de la maladie épidémique d'Afrique... » Quant à Guibert, il écrivait à Tempier : « Vous pensez à quel point je suis affligé de la perte de ce digne père, notre amitié avait pris naissance dans nos courses apostoliques. Il est impossible de vous exprimer tout le bien qu'il a opéré dans le diocèse de Gap. Aussi je le regarde comme un vrai martyr de la charité. Ce sont ses pieux excès qui l'ont conduit au tombeau. » (voir l'article Capmas, dans *Dictionnaire historique des Missionnaires OMI, I*)

2. Grégoire XVI, élu pape le 2 février 1831

Pie VIII était décédé le 30 novembre 1830 après un court pontificat d'un an et huit mois. 41 cardinaux se réunirent pour un conclave particulièrement difficile, qui dura 54 jours et nécessita, dit-on, presque cent scrutins. Bon nombre de cardinaux pensaient que l'Église devait se constituer en forteresse, alors que d'autres voulaient une certaine ouverture au monde nouveau qui se dessinait. Les questions politiques avaient évidemment une grande importance. On élisait un chef d'État, et les Etats Pontificaux, d'une superficie double de la Belgique, connaissaient de profonds remous. Des bruits couraient que la République allait être proclamée à Rome. Le pape avait donc à se chercher des appuis, qu'il trouvait, plutôt empressés et peu désintéressés, soit du côté autrichien, soit du côté français (Napoléon n'était pas oublié). Plusieurs cardinaux se considéraient comme les représentants de leurs gouvernements nationaux, auxquels ils étaient soumis.

L'élu fut le cardinal Mauro Capellari, 65 ans, moine de l'ordre particulièrement austère des Camaldules. Pie VII, le pape du concordat avec Napoléon, lui-même bénédictin, l'avait appelé au service du Saint-Siège ; Léon XII, le nommant cardinal, lui avait confié la

Congrégation de la Propagande, plus occupée alors par les relations avec les Eglises d'Orient et avec les pays protestants que par la mission *ad gentes*.

C'est de Suisse et en septembre que le p. de Mazenod envoya une longue lettre au nouveau pape, que le p. Pons traduisit en latin. Nous la connaissons, car il la transcrivit dans son *Journal* de 1837 (EO 18, 212-216). Il s'y excuse du retard mis à écrire, un courrier envoyé de France aurait été ouvert par la police. Selon lui, la France est « misérablement secouée dans l'effervescence provoquée par les débordements de l'impiété ». Il affirme ensuite qu'aucune des Sociétés religieuses récemment fondées « n'a un amour, un zèle et un respect plus grands et plus sincères à l'égard du Siègne apostolique et du Chef suprême de l'Eglise » que celle approuvée par Léon XII.

Grégoire XVI répondit en décembre. Le p. de Mazenod envoya des copies de ce document à toutes les maisons. Voici ce qu'il écrit à Courtès le 7 janvier 1832 : « Le pape a voulu signer le bref de sa propre main, ce qui est une marque signalée de protection et une faveur très rare que je te fais remarquer pour notre consolation. Je n'en connais pas de plus grande ici-bas que de recevoir des éloges, l'approbation et l'encouragement de la bouche du Vicaire de Jésus-Christ, gouvernant ainsi directement la famille dont il est le chef, ainsi qu'il l'est de toute l'Eglise, lui traçant la marche qu'elle doit suivre et mettant en quelque manière le sceau de l'infailibilité à son existence comme à ses œuvres. » (EO 8, 47). C'est comme si les Constitutions, une fois approuvées par le pape, participaient de l'infailibilité...

Le commentaire qu'en fait Rambert mérite aussi notre réflexion. « L'infailibilité du Souverain Pontife était alors simple opinion théologique que personne en France n'eût osé soutenir publiquement. Non seulement le p. de Mazenod voulait que tous ses enfants l'embrassent et l'enseignent comme une vérité de foi, mais il allait plus loin, il voulait qu'ils prennent pour unique règle de leurs croyances et de leurs opinions théologiques, les croyances et les doctrines du Saint-Père, alors même que ces croyances et ces doctrines n'étaient point l'objet d'une décision *ex cathedra*. Telle est la règle qu'il a donnée à ses enfants. A ses yeux, nul docteur, quelque savant et saint qu'il fût, n'avait et ne pouvait avoir l'autorité enseignante du Vicaire infailible de Jésus-Christ ; il ne voulait donc pour rien au monde s'écarter, sur un point quelconque, de sa manière de voir. » (I, p. 597). Cette pensée revient dans une lettre à Mille du 18 février 1832 : « Chez nous, il faut avoir assez de simplicité pour renoncer à ses propres opinions lorsqu'elles ne sont pas conformes, je ne dis pas à la décision du Saint-Siège, mais à son sentiment. Nous ne reconnaissons pas

d'autre docteur pour nous enseigner et nous nous rangeons à son avis avant même qu'il ait prononcé dogmatiquement. » (EO 8, 49)

3. Les Oblats et Lamennais en 1831

Les documents qui ont survécu montrent quelle influence la personnalité de Lamennais, ses idées et le mouvement qu'il initia exercèrent sur les Oblats une influence qu'il est difficile de surestimer. Le travail sur 1830 tentait de dire l'enthousiasme qu'il suscita, mais notait aussi les premières mises en garde. 1831 confirmera cette double attitude, qu'on pense aux échanges de lettres du printemps, de la sévérité du Chapitre général, de la correspondance avec Montalembert à l'automne, enfin de l'accueil fait à Lamennais en route vers Rome. Rappelons qu'on est en 1831 et que notre jugement doit faire abstraction de la suite des événements.

De la fin de mars à la fin de mai, soit en deux mois, cinq ou six lettres furent échangées, c'est plus qu'impressionnant. Le premier document conservé est une longue lettre de Lamennais, datée du 30 mars, adressée à « M. l'Abbé de Mazenod, vicaire général de Marseille », que Rambert cite intégralement (*I*, pp. 583-585). La première partie est un pressant appel à l'aide adressé à un ami dont on sollicite le soutien. Vient ensuite, de la part de Lamennais, un exposé de son projet. Nous en citons quelques extraits.

« Il me revient de tous côtés que d'horribles calomnies, qui paraissent avoir été fabriquées à Aix, se répandent contre moi dans le midi de la France. On m'accuse d'avoir engagé deux ecclésiastiques... pour *écraser l'épiscopat*. A quoi l'on ajoute diverses circonstances qui sont, comme le premier fait, d'infâmes impostures. Je sais, grâce à Dieu, et je n'ai jamais été tenté d'oublier que je dois aux évêques, non seulement respect, mais obéissance entière, hors le seul cas où ils seraient eux-mêmes en opposition avec le Chef de l'Église... Je vous supplie, au nom de la charité chrétienne et de l'honneur du sacerdoce, de m'aider à dévoiler ce mystère d'iniquité...

Je profite de cette occasion pour vous dire quelques mots de *l'Avenir*, qui, si ce que m'ont assuré quelques personnes est exact, n'a pas eu, à mon grand regret, votre approbation. Je recevrai à cet égard vos observations avec beaucoup de reconnaissance, car, ainsi que les autres rédacteurs, je ne cherche que ce qui est utile et vrai. Voici du reste quelle est notre pensée :

En ce qui tient à la religion, nous sommes persuadés qu'elle ne peut se sauver et vivre que par la liberté, et que sa liberté dépend de sa séparation d'avec l'État. Nous demandons, en conséquence, cette séparation complète, et la nécessité s'en fait vivement sentir en ce moment sous deux rapports principaux : l'enseignement et la nomination des évêques. Sans la liberté d'enseignement, que deviendra la foi ? et si le gouvernement continue de nommer les évêques, que deviendra le clergé ? que deviendra l'Église ? Déjà l'on parle d'horribles marchés proposés et négociés, car tout se vend, et l'épiscopat sera vendu dans les bureaux comme tout le reste.

En politique, nous nous tenons en dehors de tous les partis, pour avoir le droit de dire également la vérité à tous, et pour que les choses de la terre, trop longtemps mêlées à celles du ciel, n'associent plus celles-ci à leurs vicissitudes. Peu nous importe, dans un temps de dissolution universelle, quel est le pouvoir, pourvu qu'il respecte Dieu, maintienne la justice et protège réellement le droit de chacun. C'est à ce titre, et à ce titre seul, que nous le reconnaissons. En cela nous croyons ne faire qu'obéir à ce qu'ont décidé Pie VIII et Grégoire XVI. Et pour mettre notre conscience pleinement à l'abri en tant que catholiques, nous avons déposé aux pieds du Pasteur suprême l'exposition de notre doctrine, que vous avez lue peut-être, et nous attendons avec une vénération filiale et une docilité sans réserve sa décision souveraine...

Au surplus, avec très peu d'espérance pour le présent, nous n'avons voulu que déposer, dans une société bien malade, des germes de régénération que le temps fécondera ; notre titre le dit assez, c'est pour l'avenir que nous travaillons... »

Par le même courrier, indique Rey (*I, p. 510*), Lamennais faisait une demande identique au p. Touche, qui résidait alors au Calvaire. N'était-ce pas mettre Touche au même niveau que le Fondateur ? Citons Leflon (*II, pp. 425-426*) : « Toute cette campagne contre Lamennais se fondait sur « un faux qui visait à déconsidérer le grand écrivain. Ses adversaires en effet ne reculaient pas devant les manœuvres les plus déloyales. Par là, se compliquait et s'envenimait une affaire où surabondaient déjà les confusions. Tandis qu'aux erreurs commises par Félicité, médiocre théologien, se mêlaient des intuitions que l'avenir se chargera de vérifier, les odieux procédés auxquels recouraient parfois ses ennemis malhonnêtes, en blessant la sensibilité vibrante et malade du perspicace sociologue, rendaient ce dernier moins accessible aux plus justes et légitimes critiques. Il en arrivera à

croire qu'on voulait le perdre à tout prix et demeurera sourd aux émouvantes adjurations de ses meilleurs amis. »

« Lui-même si émotif et si porté aux réactions extrêmes que sa vertu s'appliquait toujours à maîtriser, le p. de Mazenod eut-il conscience du mal que pouvait faire à ce tempérament tourmenté, tragique et sombre, le parti pris passionné de certains détracteurs ? Craignait-il qu'on ne l'exposât ainsi à un aveuglement total ? Peut-être. En tout cas, on doit reconnaître que son humaine sympathie et son évangélique charité lui donnèrent de ce génie contrasté une compréhension plutôt rare à son époque et que tout concourait à rendre difficile. Sans céder sur la doctrine, il employa les dons de son cœur qui lui avaient été largement départis et le rendaient si attachant, malgré des éclats brusques et provisoires, à gagner par sa délicatesse un cœur qui risquait de s'ulcérer. »

On ne peut que souligner l'empressement mis par le p. de Mazenod à rendre le service demandé. Il se rendit à Aix dès le lendemain de la réception de la lettre, c'est-à-dire le 5 avril, mercredi de Pâques, et eut un entretien avec le prêtre qui lui avait été désigné. Ayant obtenu des éclaircissements, il « s'empessa de communiquer à Lamennais les premiers résultats de ses recherches et de le rassurer sur les dispositions du principal entremetteur des calomnies » (*Rey, I, p. 511*). Leflon (*II, p. 426*) cite assez longuement cette lettre du 7 avril dont voici la conclusion : « J'espère, Monsieur, qu'à l'aide de ces renseignements il vous sera facile de faire éclater votre innocence. Ce serait une peine inutile, si tout le monde partageait, comme cela devrait être, les sentiments qui m'ont été depuis longtemps inspirés par vos vertus. Ils sont à la hauteur de mon admiration pour ce beau génie que la Providence vous départit, pour combattre victorieusement pour la foi et terrasser les ennemis des saines doctrines. » Par contre, cette lettre ne fait pas mention du journal *L'Avenir* ; c'est à relever. Ce même 7 avril, Lamennais écrivait une nouvelle lettre au p. de Mazenod, citée dans une étude sur *Lacordaire et Lamennais*. J'en retiens cette remarque sur le gouvernement de l'époque : « Les évêchés sont vendus comme toutes les autres places. »

Le p. de Mazenod eut la joie de s'entretenir sur ces questions avec Guibert, de passage à Marseille. De retour au Laus, Guibert lui écrivait le 12 avril : « Je n'avais pas l'intention de communiquer hors de la maison votre façon de penser sur l'abbé de Lamennais. Je ne m'entretiens guère de ces sortes de questions qu'avec nos pères. Mais le bruit de votre conversion m'avait devancé à Gap. » A l'évêque qui l'interrogeait, Guibert répondit : « Je lui fis part également de la peine que vous aviez éprouvée en voyant l'abbé de Lamennais

applaudir à toutes les révolutions qui s'étaient opérées. Je le fis cependant de telle manière que je diminuai un peu la joie du triomphe. Sa Grandeur finit par me dire : La conversion n'est pas encore parfaite. Cela viendra, c'est le pécheur qui revient et qui éprouve quelques retours vers d'anciennes habitudes. Il y eut du reste de grands éloges pour vous... »(*EO Guibert, 286*)

Rambert cite la réponse de Lamennais, datée du 17 avril : « Je vous dois beaucoup, Monsieur, mais pas plus que mon cœur ne peut payer en reconnaissance et en affection, et je dois me consoler des injustices qui m'ont valu de votre part des preuves si touchantes et si honorables d'intérêt... En résumé, je remets toute cette affaire (*les suites à donner*) entre vos mains ; décidez péremptoirement, le bon Dieu, dont nous ne cherchons l'un et l'autre que la gloire, vous inspirera ce qui est le mieux... » (*I, pp. 586-587*)

Autant que sur les contenus, j'attire l'attention sur la tonalité de ces correspondances : appel à l'aide et gratitude confiante de la part de Lamennais, tandis que le p. de Mazenod et les Oblats attendaient beaucoup de ce que Lamennais apporterait à l'Église.

Parmi les Oblats, le plus proche de Lamennais semble avoir été le p. Touche. Lamennais lui écrivait le 28 mai une lettre qui fait réfléchir : « Il y a de l'irritation à Rome, cela est certain, mais cette irritation, étrangère à la doctrine, a pour cause des motifs uniquement politiques. On y est encore loin de comprendre ce qui se passe dans la société. Comme nous-mêmes, il y a dix ans, on ne voit dans la grande Révolution qui changea l'état du monde, que les désordres qu'elle entraîna. Ces désordres sont réels, mais il y a autre chose, on le reconnaîtra plus tard. Du reste, ce qu'on doit conclure des vives préventions dont nous sommes l'objet et de la haine violente que nous inspirons à tout ce qui possède la puissance, c'est que, si notre déclaration contenait quelque chose seulement d'équivoque, on saisirait avec empressement cette occasion de nous condamner. Si donc on ne le fait pas, c'est que nous sommes catholiquement irréprochables. »

« Soumis, sans aucune réserve et comme de petits enfants, à l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, nous attendrons en paix sa décision infaillible. Après cela, que les hommes nous calomnient, nous déchirent, nous persécutent, c'est ce qui nous a été promis ici-bas. Le disciple n'est pas plus que le maître. Malheur à nous si nous ne savions pas porter la croix à son exemple ! Toute la France, il s'en faut bien, ne ressemble pas au Midi. Il existe encore, et en grand nombre, des catholiques qui ne confondent pas la religion et la royauté, qui ne placent pas Dieu après le roi. Ceux-ci sont venus à notre aide avec un admirable zèle et

nous sommes assurés maintenant que *l'Avenir* vivra au moins une année. Avant ce temps-là, il se sera passé des événements qui ouvriront peut-être les yeux à ceux qui aujourd'hui les ferment. » (*Dans Ricard L'Abbé Combalot, pp. 81-82*)

En juillet, Guibert écrivait au p. de Mazenod : « Je vous prie d'être entièrement rassuré sur nos doctrines politiques. J'espère pour mon compte ne jamais méconnaître dans notre Société l'autorité régulatrice de nos jugements et de nos opinions et je puis vous donner la même confiance à l'égard des autres membres de la maison autant que l'on peut répondre des pensées des autres. » (*Dans Rey, I, p. 504, en note*)

On a parlé dans la première partie des incidents autour de la procession du 15 août à Marseille. Mgr Fortuné décida que la procession annuelle de saint Lazare n'aurait pas lieu et le fit savoir dans une circulaire datée du 26 août. Le p. de Mazenod, qui était alors à Billens, écrivit le 9 septembre à Tempier ce mot qui nous surprend : « J'ai lu la lettre de Monseigneur. Je n'en ai pas été content, c'est le style de *l'Avenir* ; quand on écrit pour un évêque de 83 ans, il ne faut pas parler un langage qui est né depuis hier. » Cet extrait de lettre, cité par Rey (*I, p. 519*), a été omis dans *EO 8*.

La question de Lamennais fut au programme du Chapitre général. Le compte rendu de la séance du 29 septembre au soir dit simplement ceci : « Ayant entendu contre les doctrines politiques du journal intitulé *l'Avenir* la protestation du TRP Général et la proposition par lui faite de proscrire ce journal dans notre Société, le Chapitre a décrété ce qui suit : Il est défendu de recevoir dans la Société aucun journal qui ne serait pas avoué par le Supérieur général, et notamment *L'Avenir* à cause de ses doctrines politiques. » On ne dispose malheureusement d'aucune explication ni commentaire. Cependant, dans une lettre à Courtès, le p. de Mazenod laisse entendre que « deux pères lui ont assuré que Courtès était à la mort de ne plus pouvoir plus lire *l'Avenir* et qu'il avait pleuré d'être obligé de se priver de cette lecture... » (*EO 8, 41*)

Dans le courant de 1831, Lamennais avait lancé l'Agence générale pour la liberté religieuse, avec l'intention de regrouper de nombreuses initiatives locales. Le projet était de former une « assurance mutuelle contre les tyrannies qui attaquaient la liberté religieuse », en apportant notamment un soutien aux catholiques en difficulté avec l'Administration ou bien devant les tribunaux. Le p. de Mazenod, alors à Nice, encourageait Tempier en ce sens dans une lettre de janvier 1831. « Une association pour défendre légalement la religion catholique me paraît une chose louable et très conforme à la législation qui régit

notre pays. La liberté des opinions et de la presse doit être pour tous, mais il est important que tous ceux qui se mêleront d'écrire soient des gens de mérite et capables de soutenir une lutte contre tant d'ennemis acharnés. Je vois bien quelque inconvénient à ce que vous présidiez ce conseil, cependant s'il devait en résulter un grand bien et que vous fussiez assuré que vos collaborateurs ne sortiraient jamais de la ligne du devoir et ne vous compromettraient pas, on pourrait s'exposer aux chances fâcheuses qu'il ne serait pas difficile de prévoir. » (EO 8, 7). Rey cite (I, pp. 504-505) le texte d'un prospectus signé de Tempier, d'une dizaine de laïcs et de Jeancard, recommandant l'Association pour Marseille.

Au début de l'automne, Lamennais et ses proches rencontraient de plus en plus d'opposition et connaissaient de graves difficultés financières. Le jeune comte de Montalembert, pair de France, âgé alors de 21 ans, leur avait apporté ses compétences et son prestige. Il avait entrepris un *voyage de propagande* dans le Midi de la France, avec l'abbé Combalot, que les Oblats connaissaient bien. Ce dernier avait été invité par Tempier à prêcher à Marseille et notamment au Calvaire l'année précédente. « Il électrise son auditoire et lui inspire les sentiments les plus généreux de foi et de courage. Il fait des catholiques. Je tâche de le modérer, de crainte qu'il ne réveille l'attention de nos tyrans subalternes, » écrivait Tempier au p. de Mazenod (EO Tempier II, 78).

Montalembert et Combalot furent reçus à l'évêché de Marseille le 22 octobre. Citons l'historienne Anne Philibert, (Cf. *Lamennais et Lacordaire*, p. 763) : Montalembert « avait déchanté. L'évêque de Marseille et son neveu, l'abbé de Mazenod, lui avaient dit ce qu'on pensait, à Rome, des doctrines mennaisiennes. Cela explique le commentaire que Montalembert devait faire de leur entrevue : *Visite à l'évêque et au grand vicaire, son neveu, médiocre. Funestes bruits sur Rome.* » (C'est une citation du Journal de Montalembert.) Mme Philibert commente : « L'appréciation portée sur l'abbé de Mazenod donne à penser que le comte fut prévenu à son égard en raison de son hostilité envers les doctrines politiques de *l'Avenir*. Il ne perçut pas à sa juste valeur sa personnalité. » Faut-il ajouter que parmi les mennaisiens de Marseille, il y avait une dame Emerigon, dont le nom était apparu en 1823, parmi les opposants ouverts à la nomination de Fortuné comme évêque de Marseille ?

Le lendemain, Montalembert écrivait au p. de Mazenod : « Lorsque, connaissant l'influence qu'exerce en Provence la congrégation que vous avez eu la gloire d'y fonder, je m'adressai, dans les diocèses voisins, à quelques-uns de vos Pères, pour les prier de propager, autant qu'il dépendrait d'eux, l'œuvre de l'Agence générale pour la défense de

la liberté religieuse, ces messieurs me répondirent tous que, puisque vous, Monsieur l'Abbé, leur aviez interdit la lecture de *l'Avenir*, et que les membres de l'Agence étaient pour la plupart rédacteurs de cette feuille, ils ne croyaient pas pouvoir rien faire pour cette œuvre sans votre autorisation. Je viens donc vous prier d'avoir la bonté de lever cette interdiction relativement à l'Agence, interdiction qui, j'aime à le croire, n'est que supposée, et qui serait bien cruelle à un moment où l'Agence, se plaçant seule sur la brèche, est obligée d'avoir recours à la charité de ses frères pour la soutenir dans une lutte où elle a compromis ses seules richesses, la responsabilité de ses membres et leur existence tout entière... » (Cf. *Rambert, I, pp. 590-591*).

Le p. de Mazenod répondit aussitôt : « Je suis fâché que l'indiscrétion de quelques-uns de nos missionnaires ait pu vous faire penser que j'étais du nombre de vos plus ardents adversaires pris dans les rangs de vos frères. Je ne suis très certainement l'adversaire d'aucun de mes frères. Il en est, j'en conviens, dont je ne partage pas les opinions politiques, mais que je révère d'ailleurs du fond de mon cœur et dont je défends l'honneur avec tout autant de zèle, et peut-être plus de succès, que les plus grands partisans de leurs systèmes. Je ne cache pas, néanmoins, que mon respect et leur attachement pour leur personne ne sauraient ébranler mes principes qui tiennent beaucoup à la foi du charbonnier, car ils vont jusqu'à me faire considérer l'autorité du chef de l'Eglise comme ma règle et celle des miens, indépendamment de toute décision doctrinale, de tout décret solennel *ex cathedra*, etc. Il est possible que ce soit là être trop catholique par le temps qui court, mais je ne m'inquiète pas de ce que l'on peut en dire ou penser.

Vous accordez, Monsieur, beaucoup trop de crédit à nos pauvres missionnaires, qui ont bien de la peine à se faire pardonner leur existence à la faveur du peu de bien qu'ils peuvent faire. Je ne pense pas qu'ils soient en position d'être fort utiles à votre œuvre ; mais je vous assure que je n'ai jamais porté l'interdiction que vous supposez ; ma défense ne porte que sur ce que le chef de l'Eglise désapprouve... » (Cf *EO 13, 115*)

De la réponse de Montalembert, citée par Rambert, (I, p. 593), je retiens seulement ceci : « Je n'ai jamais eu la mauvaise pensée d'adresser des reproches à un prêtre que M. de Lamennais m'a toujours désigné comme un de ses meilleurs amis et qui, d'ailleurs, a rendu à la religion d'aussi signalés services que vous. Vous n'attribuerez donc pas, Monsieur l'Abbé, aux paroles d'un écolier une importance qu'elles n'ont pas, et une amertume qui est bien loin de son cœur... »

La lettre que le p. de Mazenod écrivit à Courtès le 4 novembre exprime combien ses positions et celles de Lamennais avaient retenti en profondeur parmi les Oblats : « Je te demande de me répondre avec simplicité sur ce que je vais te dire. Si tu as tort, avoue-le sincèrement, si on a exagéré ou même dit faux, repousse comme tu sais le faire l'inculpation. Je t'ai dit que M. de Montalembert et M. Combalot, qui sont venus ici exploiter la crédulité et la bonhomie de leurs croyants, ont assuré deux choses de toi : que tu n'avais renoncé à *l'Avenir* que forcément, à ton infini grand regret, contraint bien malgré toi par l'obéissance, et que tu étais un grand partisan de M. Rey (*vicaire capitulaire d'Aix, nommé évêque de Dijon*). Je laisse ce second chef pour m'attacher au premier qui me touche davantage. Si je ne savais cela que par ces Messieurs, j'aimerais mieux penser qu'ils ont menti que de croire qu'un homme de ton âge, de ton expérience, qui a réfléchi sur ses devoirs et qui n'est certainement pas un sot, ait pu s'oublier jusqu'à ce point devant un jeune arrogant de vingt ans, qui s'arroge la mission de réformer les intelligences et de régenter le monde. C'était beaucoup, c'était trop de lui faire savoir qu'en effet j'avais défendu la lecture de cet ouvrage dangereux, pernicieux, révoltant, qu'on appelle *L'Avenir* ; tant valait lui faire lire les actes de notre Chapitre ! Mais se mettre à découvert comme des hommes tyrannisés, montrer une imperfection d'obéissance qui ne soumet que l'extérieur sans atteindre le moins du monde le jugement de l'esprit et moins encore la volonté, voilà ce que, même après avoir entendu deux de nos Pères qui, pour s'excuser d'être tombés dans la même faute, m'ont assuré qu'il en était ainsi, que tu étais à la mort de ne plus pouvoir lire *l'Avenir*, ce sont ses expressions, et l'autre : que tu avais pleuré ; ce sont encore ses expressions, d'être obligé de te priver de cette lecture, je ne puis me le persuader. En tout cas, maudit soit l'ouvrage qui a pu inspirer de si détestables sentiments à des hommes qui doivent être à l'épreuve d'autres sacrifices que celui-ci.

J'attends de toi une explication consciencieuse sur ce point ou pour t'humilier devant Dieu si tu es coupable, ou pour confondre l'assertion, que je veux croire hasardée, de ceux qui te prêtent cette conduite. » (*EO 8, 40-41*). Rien n'a été conservé des réactions de Courtès.

Le dernier épisode pour 1831 fut le passage à Marseille des « trois pèlerins de Dieu et de la liberté », comme ils se désignaient. Combalot en avait averti le p. de Mazenod par une lettre du 17 novembre : « M. de Lamennais, M. Lacordaire et M. de Montalembert passeront à Marseille en se rendant à Rome, et ils ne manqueront pas d'aller vous offrir leurs tendres et respectueux sentiments. Certes il ne faut causer qu'un moment avec M. de Lamennais, pour lire dans le fond de son âme, et je ne doute pas que le successeur de Pie

VIII et de Léon XII ne bénisse le zèle et la foi de ces défenseurs puissants de l'Église éternelle. » (*Cité par Ricard, Combalot, p. 93*)

Le p. de Mazenod en avertit Courtès le 29 novembre : « Nous attendons M. de Lamennais qui va à Rome. Je ne crois pas qu'il ait l'idée d'aller te voir en passant à Aix ; s'il le faisait, je n'ai pas besoin de te recommander d'être très poli avec lui, il mérite toutes sortes d'égards. » (*EO 8, 42*)

Rey (*I, pp. 524-525*) emprunte à Ricard le récit de la réception que leur fit Marseille. « A la porte d'Aix, la diligence poudreuse qui les amenait, trouva une foule d'ardents admirateurs qui les acclamèrent et les conduisirent au milieu de vivats et de bravos jusqu'au modeste hôtel de la rue du Petit Saint Jean où ils descendirent. Le lendemain, à l'heure dite, quand de Lamennais parut dans l'église de St-Théodore pour y célébrer la messe, tout le clergé de la ville était là, spontanément, sans convocation, les chanoines en camail, le clergé en surplis, remplissant le sanctuaire pour assister à la messe du grand lutteur.

L'Evêque accourut. Sous l'inspiration et sur les conseils de son ardent neveu, Mgr Fortuné venait assurer Lamennais de ses sympathies et, se séparant ainsi ouvertement de la très grande majorité de ses collègues dans l'épiscopat français, il suppliait les trois voyageurs de venir chez lui à l'Evêché, où une réception splendide réunissait l'élite du clergé et de la population marseillaise... » Lamennais se déclara ravi : « Nous avons été admirablement accueillis à Marseille, écrit-il le 20 décembre. L'évêque et son neveu ont été fort bien pour nous... Nous avons dans cette ville un grand nombre d'amis très chauds. » (*Cf. Leflon II, p. 429*)

Le p. de Mazenod leur confia une lettre de recommandation pour le cardinal Pacca : « M. l'abbé de Lamennais part pour Rome. Il va se mettre aux pieds de notre Saint-Père le Pape pour entendre de sa bouche sacrée l'oracle qui doit désormais régler sa conduite. Cette démarche est digne d'un prêtre qui n'a pas fait en vain haute profession de catholicisme. Je ne partage pas toutes ses idées, mais je connais ses vertus, sa simplicité, son attachement au Saint-Siège, aussi je ne crains pas de répondre de sa soumission aux volontés du chef de l'Église... » On trouve la lettre citée intégralement par Rey, *I, pp. 525-526*.

Leflon ajoute : « La recommandation du p. de Mazenod était la seule que ce dernier emportât de France, tandis que s'accumulaient contre lui les dénonciations. Elle n'obtint

pas le résultat que son auteur escomptait. Eût-il mieux réussi en accompagnant Félicité dans la Ville éternelle, comme ce fut d'abord son idée, qu'il regretta plus tard, et souvent, de n'avoir pas suivie ? Rien de moins certain. Sans se décourager toutefois, le Supérieur général poursuivra en faveur de l'apaisement ses inlassables efforts... » (II, p. 430)

En donnant une grande importance aux relations des Oblats avec Lamennais, je n'ai fait qu'imiter les historiens oblats. Rien que pour l'année 1831, aussi bien Rambert que Rey et Leflon y consacrent chacun une dizaine de pages. Les questions posées alors, leur retentissement chez les Oblats, ce que ces événements révèlent de la pensée et du gouvernement du p. de Mazenod nous font réfléchir. Peut-on faire l'hypothèse que la crise de 1830, avec la fin des missions paroissiales, laissait comme un vide idéologique, que l'insistance du p. de Mazenod sur la Règle ne suffisait guère à remplir. Dès cette année-là, se fait jour la perspective des missions *ad extra*. Mais cela demandera encore du temps.

4. Acte de visite du Calvaire, mars 1831

La Chronique du Calvaire, que nous devons au p. Gaben, reproduit un texte peu connu, mais qui mérite de retenir notre attention. Bien que non daté, il est très vraisemblablement l'Acte de la visite que le p. de Mazenod fit au Calvaire en mars 1831 peu après son retour à Marseille. Il s'agit bien d'un effort de reprise en main après les crises successives.

« Il est extrêmement pénible pour le Supérieur général d'ouvrir ce Livre de Visites par des observations sévères, et que le premier acte de ce genre, transcrit dans ce registre, soit une censure générale de tout ce qui a été soumis à son examen... Mais quel que fût le désir que j'aurais eu de voir dissimuler combien la faiblesse de l'homme est grande et combien il est exposé à se laisser aller au relâchement, pour peu qu'il néglige les moyens de salut qui lui sont fournis par la bonté de Dieu, il m'a été impossible d'excuser ce désordre, en reconnaissant que la première Maison de Marseille a éprouvé les funestes effets de cette malheureuse tendance. Je veux bien faire la part des circonstances dans un bouleversement qui a eu lieu pendant mon absence. Je veux encore accorder quelque chose aux occupations de divers genres dont quelques membres de la communauté ont été chargés, et mettre en ligne de compte l'état maladif d'un ou deux autres de leurs frères ; mais n'importe, rien ne saurait faire pardonner l'abandon presque entier que l'on a fait du règlement journalier de la Maison, la suppression de tous nos usages, la désorganisation en un mot d'une Communauté qui devrait donner l'exemple à toutes les autres. Le mal me

parut si grand dès l'instant de mon arrivée que je ne pus me résoudre à me loger dans la Maison avant d'avoir entendu en particulier tous ceux qui l'habitaient, et combiné les moyens de le faire cesser avant que j'en fusse le témoin. Comment aurais-je pu en effet m'exposer à ne plus me reconnaître au milieu d'une Communauté de notre Congrégation, de m'y croire étranger, ou bien de la croire envahie par des prêtres étrangers à toutes nos saintes pratiques et à l'esprit même de notre Institut ? C'est ce que j'aurais éprouvé sans la précaution que je crus devoir prendre et qui ne pouvait manquer de réussir avec des religieux aussi foncièrement bons que sont nos Pères, et qui en étaient venus là presque sans s'en douter, et la plupart à leur cœur défendant.

Il n'en est pas moins vrai qu'on ne sonnait plus la cloche à 5 h. pour le lever, que la prière et l'oraison ne se faisaient plus en commun ; qu'on n'appelait plus à l'office ou que personne ne s'y rendait ; qu'on avait supprimé la lecture pendant les repas et que chacun y parlait à tort et à travers, selon son caprice, n'épargnant pas les plaintes quand quelque mets ne plaisait pas quoique l'ordinaire fût très suffisant et certainement plus abondant que les malheurs des temps et la triste position de la Congrégation ne le comporteraient, puisque après tout personne n'avait songé à faire subir au Calvaire les réductions que l'on supporte sans murmurer au Grand Séminaire et qui sont dans plusieurs autres Congrégations, à moi bien connues, l'ordinaire habituel dont tout le monde se contente. Les récréations étaient devenues insupportables par le genre de conversations qu'on y avait adopté. On parlait sans cesse de politique, on raisonnait d'après les systèmes qui ont prodigieusement aidé à bouleverser le monde entier. On se passionnait pour des journaux qui préconisaient des doctrines révoltantes. On prenait parti pour tous les révoltés ; on poussait l'esprit d'indépendance jusqu'à ses derniers excès, en censurant amèrement tout ce qui a été révéré jusqu'à nos jours par tous les hommes de bien, en blâmant même, chose incroyable, jusqu'aux plus saintes pratiques de la piété, jusqu'aux observances les plus respectables de l'état religieux, saint état qui n'était pas lui-même à l'abri de toute critique.

La charité souffrait aussi de cruelles atteintes dans ce débordement de paroles. Pour autoriser ces écarts, on avançait des propositions en forme d'axiomes, qui prouvaient jusqu'à quel point on s'était égaré et écarté des principes professés religieusement dans la Congrégation comme dans l'Église. Sans doute quelques-uns des plus étranges ont pu être attribués à l'effervescence du moment ou à la chaleur de la dispute ; mais on n'a pas moins entendu proférer ce propos si mal sonnante à tel de nos Pères, par exemple, qu'il était l'homme le plus indépendant du monde, qu'il ne lui fallait qu'un Dieu pour adorer, du pain à manger et des livres pour étudier ; propos impie et absurde qu'on n'est pas

excusable de lâcher lors même qu'on ne le pense pas. Il n'est pas surprenant qu'après un tel dévergondage on ne respecte rien de ce qui tombe sous les sens : usages, prescriptions des Supérieurs, Règles, Ordonnances du diocèse ; tout y passait ; et toujours sous l'influence du même esprit d'arrogance et de dédain. Quel ordre, quelle piété pourrait-on conserver avec de semblables pensées ? Quelle onction de l'Esprit-Saint pour s'acquitter volontiers et bien des devoirs communs du Saint Ministère ? Aussi l'oraison du soir devant le Saint Sacrement, cet exercice où l'homme religieux vient avec bonheur se reposer doucement dans le sein du Divin Sauveur de toutes les fatigues de la journée, s'y consoler, prendre de nouvelles forces, y puiser des lumières plus vives, était pour ainsi dire tombée en désuétude. La Direction, regardée dans notre Institut comme dans les autres Ordres où elle est en vigueur, ne se connaissait plus. Les conférences spirituelles prescrites et observées partout où l'on tient à se relever des imperfections inséparables de la faiblesse humaine et à faire quelques progrès dans la vertu étaient redoutées comme une inquisition minutieuse propre à couvrir de confusion, sans espoir d'amendement sur la disposition habituelle des sujets qui ont fait divorce avec la régularité. Le silence, le recueillement, l'exercice de la présence de Dieu, la mortification, les pratiques de pénitence, l'esprit de soumission et d'obéissance, l'amour de la pauvreté, le support du prochain, l'estime des Règles, la piété en un mot et tout ce qu'elle embrasse étaient bannis de la Maison tombée dans la plus déplorable anarchie. Ceux qui étaient par la Règle préposés aux autres n'osaient plus commander, parce que personne ne voulait obéir.

Quel tableau viens-je de tracer ? Est-ce le récit de ce qui se passe dans une Communauté religieuse ? Qui est-ce qui oserait m'accuser d'exagération ? Tout au plus on pourra me dire que tous ne sont pas également coupables. Je veux le croire, mais il n'est pas moins vrai que le résultat en est le même, et que, de l'aveu de tous, la Maison était en pleine désorganisation. Ces faits une fois constatés, je n'avais qu'un parti à prendre, c'était d'opter entre deux moyens également indiqués par la sagesse. Il fallait ou dissoudre la Communauté et en disséminer les membres dans des Maisons régulières pour qu'entraînés par l'exemple, ils se remissent à leur devoir, ou bien que j'essayasse de les redresser moi-même par mes exhortations et les dispositions que Dieu m'inspirerait de prendre pour leur plus grand bien et le rétablissement du bon ordre dans la Communauté. Je me suis arrêté à ce dernier parti.

A-t-il parfaitement réussi ? Je le laisse à juger à ceux qui, en secondant mes vues, en auraient retiré un plus grand avantage. Car il ne s'agissait rien moins que de passer d'un

état de péché excessivement dangereux pour le salut, à la paix d'une bonne conscience procurée et garantie par l'accomplissement des devoirs indispensables de son état. »

5. Le Chapitre général de septembre 1831

Le quatrième Chapitre général avait été réuni par le p. de Mazenod dès son retour de Rome. On tenait à célébrer avec enthousiasme l'approbation de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. C'était au Calvaire en juillet 1826. Les Constitutions prévoyaient une convocation au bout de trois ans, c'est-à-dire 1829. La maladie du Supérieur général, puis la situation politique ne le permirent pas. Le p. de Mazenod choisit d'attendre que le climat s'améliore pour fixer la convocation à septembre 1831. C'était donc le premier Chapitre suivant la mise en œuvre des nouvelles Constitutions. Les années avaient été bien plus difficiles qu'on ne l'avait imaginé. La maison de Nîmes avait été fermée. La Suisse abritait désormais la formation. Tout particulièrement, la cessation des missions paroissiales obligeait la petite Société à se redéfinir.

Sur les 34 profès, il y avait 22 prêtres, 10 scolastiques et 2 frères convers. A noter que trois étaient originaires du royaume de Sardaigne (Albini, Rossi et Semeria) à qui on pouvait ajouter Kotterer, de famille allemande.

Les 12 membres du Chapitre se réunirent au Grand Séminaire de Marseille, du 28 au 30 septembre. Le compte rendu officiel, que nous citons, donne beaucoup de place aux interventions du Supérieur général. Le Chapitre étant reconnu officiellement constitué, le Supérieur général « attira son attention sur l'état de la Société. Il a dit que si la plupart des membres de la Congrégation ont soutenu par leurs vertus religieuses la grandeur et la sainteté de leur vocation, que si surtout nos jeunes Pères et Frères de la maison de Billens se montrent par leur piété et leurs bonnes dispositions dignes de leurs anciens et de leurs pères (en même temps qu'ils donnent de grandes espérances par le succès de leurs études), il s'en est malheureusement trouvé parmi nous, qui sont restés au-dessous de leurs obligations et ont été, par là, un obstacle au parfait accomplissement des fins de notre Institut.

On a fait beaucoup, a-t-il dit, par rapport à ces fins. Mais on eût fait bien davantage si tous y eussent concouru avec le même zèle et la même générosité. C'est le défaut de participation à l'esprit religieux et de bonne volonté pour tendre, selon le devoir de notre

état, à la perfection évangélique qui, depuis le dernier Chapitre, a fait encourir par une longue suite de fautes à plusieurs de ceux qui étaient nos frères, le malheur souverain d'être retranchés d'une société à laquelle ils étaient unis par des liens aussi sacrés que précieux. Ç'avait été une nécessité bien douloureuse pour le cœur d'un père que d'en venir à ce terrible moyen. Il n'y avait eu recours qu'avec une grande répugnance ; mais il avait dû consulter l'intérêt de la famille en général plutôt que le sentiment naturel, qui le portait à ménager ceux dont il ne pouvait plus longtemps tolérer les exemples. Il ne rappelait ce triste passé qu'afin de trouver dans le Chapitre une coopération puissante pour en prévenir le retour. Cette coopération, il la réclamait avec d'autant plus d'instance qu'il était forcé de dénoncer une disposition funeste, qui s'était manifestée dans quelques membres de la Société et qui pouvait les conduire, eux et plusieurs de leurs frères, aux plus fâcheux résultats. L'esprit d'obéissance n'était pas en eux aussi parfait qu'il devait être ; ils en manquaient surtout à l'égard des supérieurs locaux, qui ne pouvant compter sur la soumission absolue de tous leurs inférieurs, n'avaient pas dans leur communauté toute l'autorité morale qui leur est nécessaire. On ne leur désobéissait pas formellement, mais on n'avait pas pour eux assez de déférence. On se permettait contre eux des répugnances, des murmures et, quelquefois même, une sorte d'opposition qui allait jusqu'à la censure de leurs actes. Il était même arrivé que ces murmures étaient montés plus haut, et que le Supérieur général n'avait pas été épargné, bien qu'à la vérité ce ne fut là que le tort d'un très petit nombre, et que ces blâmes contre le Supérieur aient toujours été exprimés avec beaucoup de réserve. Néanmoins, il y a eu une circonstance où l'habitude de raisonner l'obéissance et d'argumenter contre l'autorité, a donné lieu à un écart aussi singulier que répréhensible. De ce que le Chapitre général n'avait pas été réuni aussitôt après les trois ans accomplis, on avait osé soutenir que les assistants du Supérieur général n'avaient plus de pouvoirs, et que les actes qui exigeaient leurs concours et qui s'étaient faits depuis ce terme, tels que l'expulsion de quelques sujets, étaient entachés de nullité. Censure exorbitante autant qu'erronée, qui suppose un bien grand oubli de ses devoirs et qui montre jusqu'où l'on peut être entraîné quand on se livre tellement à son sens propre que l'on veut lui soumettre la conduite même de ses supérieurs. »

« Après avoir ainsi exposé le mal, le Supérieur général a demandé que le Chapitre s'unît à lui pour l'extirper entièrement et inspirer à tous les membres de la Congrégation cet amour de l'obéissance qui doit être la vie de l'homme religieux. Le Chapitre a pris en considération les graves avertissements du Supérieur général, et il a protesté avec force contre les désordres qui venaient de lui être signalés, en même temps qu'il a exprimé une vive reconnaissance envers le Supérieur général pour sa sollicitude, ainsi qu'une adhésion

complète à toutes ses vues sages et paternelles pour arrêter les funestes effets qu'un esprit, peu d'accord avec l'obéissance religieuse, pourrait produire parmi nous.

Il a été résolu de plus que chaque supérieur local, en arrivant dans sa communauté, en assemblerait tous les membres et, au nom du Chapitre, il insisterait fortement pour recommander l'exacte observance des Règles, soit quant à l'esprit, soit quant à la lettre, et ajouterait à cette recommandation générale l'injonction la plus expresse de ne jamais oublier que dans la volonté du supérieur local, non moins que dans celle du Supérieur général, il fallait voir constamment la volonté de Dieu, et s'y conformer intérieurement comme extérieurement ; que si le recours au Supérieur général était permis dans le cas d'un juste sujet de plainte, on n'était pas moins obligé d'obéir, sans murmurer, en attendant une décision définitive ; et qu'après tout des hommes qui, comme nous, avaient fait par leurs vœux le sacrifice de leur liberté, devaient aussi sacrifier à l'obéissance toutes les répugnances personnelles que la nature pourrait inspirer contre ceux qui, par l'intermédiaire du Supérieur général et partant du Souverain Pontife, ont reçu de Dieu le pouvoir de leur commander pour le bien. »

Parmi les questions abordées, certaines étant longuement discutées, notons le maintien du Chapitre général tous les trois ans. On rejeta aussi une proposition d'accepter des collègues. Le Supérieur général fit remarquer que cette proposition n'était pas seulement contraire à la lettre, mais encore à l'esprit de l'Institut et que son adoption aurait pour effet de nous détourner des fins principales de la Société. Une exception fut cependant prévue « pour les pays ultra-marins... où la direction d'un collège pourrait être considérée comme un moyen pour arriver à nos fins plutôt que comme un but ».

« Ayant entendu contre les doctrines politiques du journal intitulé *L'Avenir* la protestation du T.R.P. Général et la proposition par lui faite de proscrire ce journal dans notre Société, le Chapitre a décrété ce qui suit : Il est défendu de recevoir dans la Société aucun journal qui ne serait pas avoué par le Supérieur général, et notamment *L'Avenir* à cause de ses doctrines politiques. Après cette décision, on a dit le *Sub tuum*, et la séance a été levée. »

Voici les résultats des élections : Tempier, premier assistant et admoniteur du Supérieur général, les autres assistants étant dans l'ordre Mie, Courtès et Guibert ; Honorat fut élu procureur général.

« Avant de terminer le Chapitre, le T.R.P. Général a fait une recommandation très expresse aux supérieurs locaux de veiller avec exactitude à la parfaite observation de la Règle, les rendant responsables sur leur conscience du relâchement qui pourrait s'introduire dans leur communauté, et les chargeant de lui dénoncer tous les abus graves et surtout la conduite de tout individu qui annoncerait une volonté persévérante de manquer à quelque point que ce fût de la Règle. Il a déclaré formellement que, pour lui, il se ferait un devoir de ne pas pardonner une volonté semblable et que l'expulsion en serait la conséquence, quoiqu'il fût disposé à l'indulgence pour toutes les fautes contre la Règle qui, échappées à la fragilité humaine, laisseraient encore supposer une résolution d'amendement. »

On est étonné que le compte rendu soit dit « signé par tous », alors que manque la signature de Caïlas, délégué de la maison du Calvaire ; cette absence n'est pas expliquée. Encore plus étonnant : alors que le Chapitre de 1826, le premier sous le nom d'Oblats de Marie Immaculée, insistait beaucoup sur Marie, son nom n'apparaît qu'une fois dans ce compte rendu de 1831. C'est pour rappeler « les principales fêtes de la Sainte Vierge qui doivent être précédées d'un jour de jeûne ».

6. Ce que deviennent les maisons

Pour cette année 1831, on ne dispose que de très peu de documentation sur le devenir des maisons et de nouvelles découvertes sont peu probables. Un exemple, significatif à mon avis. Pour cette année-là, pratiquement rien n'est dit des travaux d'Albini, ni au Séminaire, ni au Calvaire (Œuvre des Italiens). On note seulement qu'il est un des signataires de la protestation du clergé contre la suppression du diocèse de Marseille et qu'il a été délégué de sa communauté au Chapitre. Mais rien n'a été relevé de ses probables interventions.

Au Chapitre, toute la matinée du 30 septembre (quatre heures de séance) a été consacrée « à l'examen de divers objets relatifs aux besoins de quelques maisons de l'Institut. Plusieurs difficultés de localité ont été résolues par le Supérieur général, et chaque supérieur local intéressé a pris des notes pour sa maison respective. » Que recouvrent ces mots ?

En ce qui concerne **Aix**, il est même difficile de préciser la composition de la communauté. C'est Moreau qui est délégué au Chapitre. La dizaine de lettres à Courtès, l'éternel supérieur, nous fait plus connaître les soucis du p. de Mazenod que la vie des Oblats et

leurs activités. La lettre du 4 novembre, déjà citée, rapporte que Courtès aurait pleuré « d'avoir été obligé par l'obéissance, de se priver de la lecture de *L'Avenir*. » On ne sait même pas si cette rumeur était fondée.

Beaucoup de nos questions sur la maison du **Calvaire** à Marseille restent aussi sans réponse. L'Acte de visite, cité par ailleurs, laisse entendre que la vie régulière souffrait de bien des déficiences. La visite aurait tout remis sur un bon pied... J'ai cité les problèmes du p. Martin, 28 ans, qui « trouve difficile de concilier le travail qu'on lui a imposé (*lequel?*) et la régularité exigée ». (Cf. *EO 8, 15*). En mai (*EO 8, 24*), le p. de Mazenod écrit à Courtès : « Je ne puis garder ici le p. Martin parce que les occupations qu'il s'est données (*lesquelles?*) le détournent trop de ses principaux devoirs qui sont l'accomplissement des Règles ». Martin se trouve ensuite à Notre-Dame du Laus.

Assez curieusement, l'Acte de visite ne fait aucune mention du supérieur. Mie avait été nommé en 1829 à la suite du décès de Suzanne. Ses graves ennuis de santé le conduiront à résider au Grand Séminaire. C'est par le compte rendu du Chapitre, sauf erreur, que l'on apprend, sans date, qu'Honorat est supérieur au Calvaire. Rien n'est dit des services à l'église, ni des Italiens.

Le délégué au Chapitre est le p. Victor François Caïlas, né à Aix en 1807, qui a fait son oblation le 3 juin 1827 et a été ordonné prêtre le 28 mai 1831. On ne sait pas pourquoi il n'a pas fait partie des scolastiques envoyés à Billens. Il est le seul des capitulants à n'avoir pas signé le compte rendu. Le *Dictionnaire historique I* dit qu'il est « sorti probablement cette même année ». Aucun acte officiel n'a été conservé, mais seulement une notice très sévère du p. de Mazenod.

Autre membre de la communauté du Calvaire, le p. Touche, qui avait dû quitter le Laus à la demande de l'évêque de Gap. Par deux lettres que lui a adressées Lamennais (30 mars et 28 mai 1831), on apprend qu'il est « missionnaire à la Vierge de la Garde » (cf. *Rey I, p. 510*). Il serait donc le premier Oblat à avoir desservi ce sanctuaire, dont les Oblats auront la charge jusqu'aux expulsions de 1903.

On sait encore moins de choses du grand **Séminaire** en cette année 1831. Les séminaristes diocésains ont perdu la compagnie des scolastiques oblats, partis en Suisse. On ne sait pas quel est leur nombre. On peut penser que le retour à Marseille du p. de Mazenod, suivi de celui de Mgr Fortuné donne à Tempier plus de liberté pour sa charge de supérieur. Le

corps professoral, entièrement oblat, comprend en 1830-1831 Albini (morale), Telmon (dogme), Paris (Ecriture sainte), Rossi (Philosophie). A l'automne 1831, Jeancard remplace Telmon pour le dogme. Touche est l'économe en 1830-1831, puis Honorat lui succède. On ne sait pas bien quand Mie devient résident au séminaire.

Pour ce qui est de **Notre-Dame du Laus**, on est beaucoup mieux informé grâce à la *Chronique* de Simonin (*Missions 1901*, pp. 288-300) et à la biographie de Guibert, dont le défaut est de rarement indiquer les dates. Guibert, 29 ans, est le supérieur ; sont membres de la communauté Guigues, 26 ans, Martin, 28 ans, Richaud, 27 ans, Telmon, 24 ans, et le Fr. Ferrand, 27 ans. Richaud sera le délégué au Chapitre.

« Le ministère des missions est devenu impossible... Les hommes n'osent plus venir au sanctuaire ni s'y confesser. Les concours publics, surtout ceux des paroisses, manquent d'élan et d'entrain. Le Laus devenait de plus en plus solitaire. » (Simonin). D'où aussi la diminution des recettes.

Simonin mentionne la présence d'une prophétesse. Guibert, qui lui a refusé l'hospitalité, s'est vu menacé des vengeances célestes. Il y a une dizaine de béates qui parcourent la région en offrant de faire des neuvaines moyennant cinq francs, qu'elles mettent dans leur poche en oubliant les neuvaines. Guibert « fit défense de les entendre en confession et de leur donner la sainte communion. Les Pères furent ainsi débarrassés de leur présence. » On note aussi des problèmes avec les marchands d'objets de piété, d'où des conflits entre la municipalité et la fabrique de l'église.

« Empêchés d'évangéliser les fidèles, nos Pères furent appelés au travail délicat de la sanctification des prêtres et des pasteurs des paroisses. » Ils venaient même des diocèses voisins, Grenoble et Valence, pour des retraites individuelles. « Les calices manquaient au sanctuaire, on en fit venir d'Aix et de Marseille. » Dans sa lettre du début de novembre, citée en 1ère partie, Guibert rend compte d'une retraite pour 25 prêtres, animée à la demande de l'évêque de Gap.

Le p. de Mazenod vint au Laus du 5 au 8 juillet pour une visite canonique. Son Acte de visite reprend les directives données l'année précédente (*Cf. Circulaire du p. Fabre, avril 1874*). Si la maison interrompt l'abonnement à *L'Avenir*, pour le remplacer par la *Gazette du Midi*, c'est sans doute à la demande du Supérieur général. La lettre de Guibert en date du 6

décembre fait état d'un programme d'études mis en œuvre dans la communauté, car les Pères disposent de beaucoup de temps libre.

« Un ancien curé qui avait quitté notre Société, demanda, avec l'agrément de l'évêque, de s'établir au Laus avec pouvoir de confesser et de diriger ses amis et ses amies. Ce prêtre fut accueilli avec tous les égards, mais poliment éconduit. C'est un piège que l'on nous tend, dit Guibert, je ne pouvais consentir à nous accoler un tel homme, à établir ici un chef-lieu de tripotage et de direction spirituelle. »

A noter aussi que la maison redevient noviciat, petit à petit, sans que les conditions soient précisées. Simonin indique qu'« au mois de janvier 1832, la maison du Laus comptait quatre novices... » Il est aussi question de quelques jeunes Italiens, qu'on dénommerait aujourd'hui postulants.

Les correspondances citées racontent les relations qui restent difficiles avec l'évêque de Gap. 1832 verra de nouveaux développements. Il faut enfin souligner que c'est au Laus, autour de Guibert, mais il n'est pas le seul, que naît la perspective d'un départ vers les missions étrangères, notamment l'Amérique. N'oublions pas qu'ils ont entre 24 et 29 ans.

7. Billens et la formation

Le travail sur l'année 1830 rassemblait les données qui ont été conservées sur le transfert de la maison de formation en Suisse, à Billens. La décision a été prise en catastrophe. Le séjour du p. de Mazenod à Fribourg (il y était arrivé avec sa famille le 21 juillet) était prévu comme un temps de repos. Or dix jours plus tard, un nouveau régime politique s'établissait à Paris, dont un historien a pu écrire : « L'Église semble vaincue en même temps que la royauté ; l'irréligion semble victorieuse au même titre que le libéralisme. » Dès le 15 août, le p. de Mazenod écrit à Tempier : « Ne vous flattez pas de pouvoir garder nos étudiants réunis sous vos yeux. » Et il dit se mettre à la recherche d'une *campagne* ou d'un vieux château. L'achat de Billens est signé le 30 septembre et on entre en possession le 10 octobre. Or le premier groupe d'étudiants, sous la direction de Dassy, a quitté Marseille le 8 septembre...

On n'ose guère appeler équipe de formateurs le groupe des *aînés* constitué sans grande concertation. Jean-Baptiste Vincent Mille est l'unique prêtre. On a les noms de trois aînés :

Ricard, Pons et Dassy, auxquels viendra s'ajouter Mouchel. Le plus âgé est Ricard, 25 ans, les deux autres n'ont pas encore 23 ans... Notre monde n'est plus le même...

A ma connaissance, le p. de Mazenod ne s'est jamais expliqué sur cette décision de confier les jeunes en formation à des aînés à peine plus âgés et sans expérience. Sans doute n'avait-il pas le choix. Telmon n'était guère fiable, Honorat venait de s'enfuir de Nîmes. Plusieurs fois il avait exprimé à Tempier une grande déception devant le piètre résultat des formateurs antécédents et notamment du noviciat qui ne marchait pas à son gré. Il faut relire sa lettre du 1^{er} août (remarquer la date) : « Il faut former péniblement quelques enfants dont la plupart ne parviennent pas à concevoir les grandes pensées qui devraient les élever au-dessus de tout ce qui les entoure. Pas un qui puisse fournir quelque chose de sien, apporter une pierre à l'édifice qu'il faudrait construire de concert. » (EO 7, 209). D'où sans doute le choix de repartir de zéro ou presque, de faire du totalement neuf. Avec un père Mille, âgé de 22 ans et demi et ordonné prêtre le 29 juin précédent. Avec Pons, 22 ans, ordonné diacre, et Dassy, lui aussi 22 ans, ordonné sous-diacre ce même 29 juin. Quant à Ricard, 25 ans, il sera ordonné sous-diacre le 8 septembre, soit la veille du départ de Marseille.

Le p. de Mazenod s'appuie sur ce groupe, auquel on peut ajouter Casimir Aubert, pas encore 20 ans, qui se verra bientôt confier l'enseignement de la philosophie. Et surtout Frédéric Mouchel, qui était né à Rouen en 1802 et avait fait plusieurs années de grand séminaire à Saint-Sulpice. A la suite des Journées de Juillet, on l'avait envoyé au grand séminaire de Fribourg et c'est là qu'il fit connaissance avec le groupe des jeunes Oblats attendant de s'installer à Billens. Il vint les rejoindre en décembre et commença son noviciat.

On l'a dit plus haut, Vincent Mille était le seul prêtre. Les ordinations sacerdotales se succédèrent en 1831. Mouchel, encore novice, est ordonné le 26 février et ne fera son oblation qu'en 1832. Alexandre Pons est ordonné le 2 avril, peu avant ses 23 ans. Ce sera ensuite Pascal Ricard, 26 ans, ordonné le 26 juin. Dassy le sera le 17 décembre.

On comprend, dans ces conditions, la fréquence des lettres du p. de Mazenod. Sur 36 lettres aux Oblats cette année-là, plus de la moitié, soit 19, sont adressées à Billens. Il ne fait pas mystère de son attachement à Billens, « un vrai paradis sur terre ». Il avait mis en route cette communauté, il lui fait une nouvelle et longue visite en août-septembre 1831.

A dire vrai, c'est à travers ces lettres que nous connaissons, ou plutôt devinons, la vie de la communauté. Car les lettres du p. Mille n'ont pas été conservées. Pourquoi ? Billens est une des sept maisons dont le p. Simonin avait écrit la Chronique (cf. *Dictionnaire historique I*). Seule celle du Laus nous est parvenue. La disparition des six autres reste sans explication. A noter aussi qu'au Chapitre de septembre, c'est le p. Paris qui est « nommément convoqué pour représenter Billens ». Il est de la communauté du grand séminaire, donc il connaît un peu les scolastiques, mais n'a jamais mis les pieds à Billens.

Les lettres témoignent de l'intérêt que le Fondateur porte à ces jeunes pousses. « Vous vivez réellement dans mon cœur, » leur écrit-il le 17 novembre 1831. Une phrase du 3 janvier 1831 résume ses directives : « Je n'ai pas besoin de leur recommander d'être toujours à la hauteur de leur vocation. » Il explicite cette vocation dans sa lettre du 1^{er} novembre : « Rien sur la terre n'est au-dessus de notre vocation... Notre fin principale est la fin même que Jésus-Christ s'est proposée en venant dans le monde, la même fin qu'il a donnée aux Apôtres, à qui sans aucun doute il a enseigné la voie la plus parfaite. » (EO 8, 37). D'où des insistances renouvelées sur la régularité et l'obéissance, mais aussi, et c'est nouveau, l'importance des études face à la situation du moment. Une autre recommandation est adressée au p. Mille, limiter les services qu'il peut rendre aux paroisses, pour être totalement donné à la formation.

On relève aussi quelques directives pour la gestion économique et financière. Des travaux sont prévus, il faut tenir compte de la situation précaire de la caisse générale. De même ce qu'écrit le p. de Mazenod sur la gestion de la ferme nous renvoie au temps où il surveillait le domaine de Saint-Laurent-du-Verdon. A la suite de sa visite en septembre, il nomma Dassy économe de la maison.

On sait assez peu de choses des jeunes en formation, scolastiques et novices. Les notes de retraite 1831 de Casimir Aubert, alors âgé de 21 ans, sont publiées dans le volume des *Ecrits oblats, série II, 5*, qui lui est consacré. Il note : « Dans quelle congrégation religieuse m'avez-vous appelé, dans une Société naissante, remplie de ferveur, et qui n'a d'autre modèle de la perfection que notre Seigneur Jésus-Christ lui-même ! » (p. 159). Pour son travail sur Dassy (pp. 41-46), le p. Devès a retrouvé la lettre que celui-ci écrivait à ses parents pour leur annoncer sa prochaine ordination. Elle est très révélatrice de la théologie du XIXe siècle. Le prêtre est celui à qui Dieu obéit, qui « fait descendre Jésus-Christ sur l'autel ». On trouve les mêmes expressions dans les catéchismes du Curé d'Ars.

Jean-Louis Mazet, originaire de l'Isère, avait fait son oblation à Marseille le 17 mai 1830. A Billens, il connut de sérieux ennuis de santé (voir lettre du 20 février 1831) et finalement fut dispensé de ses vœux pour cause de somnambulisme (lettre du 8 décembre 1831, EO 8, 43).

Pierre Aubert, frère cadet de Casimir et comme lui originaire de Digne où il était né le 3 février 1814, entra au noviciat à Billens le 1^{er} novembre 1830 à 16 ans et demi et fit son oblation le 1^{er} novembre 1831. Il a été question plus haut de Frédéric Mouchel, entré au noviciat le 28 décembre 1830. Il fut ordonné prêtre le 26 février 1831 et fera son oblation le 6 janvier 1832.

Une lettre au p. Mille, en date du 6 juin, qu'on trouvera en 1^{ère} partie, lui demande de donner tous ses soins aux deux jeunes gens qui lui sont envoyés de Marseille. L'un d'eux est Jacques Eymar, né en 1810 dans les Hautes-Alpes, entré au noviciat de St-Just le 1^{er} mai 1830 et qui a fait son oblation le 1^{er} mai 1831. On ne sait pas comment à ces dates il a pu faire son noviciat. Le p. de Mazenod le présente comme un *hébraïsant*. A l'appréciation : « Je suis très content de lui », il ajoute qu'il est « peu exercé à l'obéissance et l'on pourrait craindre qu'il ne fût tenté de tenir à ses idées ». L'autre est Jean Louis Azan, séminariste de Marseille, qui a fait de mauvaises études et à qui « il arrivait souvent de dire en pleine classe : je ne comprends pas, pour pouvoir passer pour un idiot », par fausse humilité. Il commença son noviciat et en sortit avant de faire ses vœux.

Selon EO 8, 27, note 47, trois autres jeunes montèrent à Billens en juin-juillet 1831. C'est Joseph Sicard, né en 1810 à Aubagne, qui commença son noviciat le 29 juin 1831. « Un cœur docile aux inspirations de la grâce » (EO 8, 42). Le deuxième est Jean Antoine Bernard, né à Aix en décembre 1807, qui commença son noviciat à Billens le 16 juillet 1831. C'est de lui que Mille écrit au p. de Mazenod le 1^{er} novembre : « Je suis fâché que Bernard ne sente pas mieux l'avantage de la vie et des exercices du noviciat. Qu'il ne s'y trompe pas, c'est là le fondement de tout le bien qu'il est appelé à faire. » (*Dict. hist. I, p. 112*). Il sera ordonné prêtre, encore novice, en même temps que Dassy, le 17 décembre 1831. Il fait son oblation le 16 juillet 1832. Le p. Bernard sera pendant plus de 30 ans le grand chapelain de Notre-Dame de la Garde, « l'homme de la Bonne Mère », dira-t-on. Une plaque rappelle sa mémoire dans la nef de la Basilique. Le troisième est un certain Saluzzo, dont on ignore presque tout. Une lettre à Mille, datée du 17 novembre, parle de sa *défection, d'infidélité déplorable* (EO 8, 41). Le 8 décembre, le Fondateur lui adresse une lettre

personnelle, citée plus haut. Il y est fait allusion à la *malédiction du Sauveur* pour ceux qui regardent en arrière après avoir mis la main à la charrue. Or il était novice !

On peut se demander comment le p. Mille (rappelons qu'il n'a pas 24 ans), même aidé désormais par d'autres prêtres, pouvait faire face à tout ce qui était exigé de lui. On comprend qu'un autre noviciat ait été mis en route au Laus, sous la responsabilité de Guibert. Le premier novice prit l'habit le 1^{er} décembre 1831. Il se nommait Jacques Pélissier, 16 ans et demi, né à Embrun.

8. Revenir à la Règle...

A Courtès, le 10 janvier 1831 : « ... Je n'aurais pas quitté Billens, vrai paradis sur terre, où les vertus et la vie angélique de tous ceux qui l'habitent feraient le bonheur de ma vie et me consoleraient des imperfections et du peu de régularité de tant d'autres qui seraient pourtant tenus de leur donner l'exemple. Quand je parle de régularité, j'entends la fidélité à se conformer à l'esprit et à la lettre des Règles, qui obligent à travailler très sérieusement à devenir des hommes plus parfaits et beaucoup plus parfaits que le commun des ecclésiastiques... » (EO 8, 2)

A Courtès, le 6 mars : « La Règle à la main je suis venu rétablir l'ordre sans lequel je n'aurais pas pu entrer (dans la maison du Calvaire). » Cf. *Acte de visite du Calvaire*.

Motifs de l'expulsion de Gustave Léon Reynier, qui avait été maître des novices, 23 juin : « Mépris habituel et avoué de toutes les Règles... Infraction de tous les instants, de toutes les Règles et de toutes les obligations, même d'un ordre supérieur... » (EO 8, 27)

A Mille, le 25 septembre : « Etabli dans l'intime conviction que nous ne sommes rien, mais que nous pouvons beaucoup avec le secours de Dieu quand, nous plaçant dans une parfaite indifférence, nous attendons notre direction de l'obéissance qui nous manifeste la volonté du bon Maître que nous servons et qui s'est engagé à nous aider puissamment par sa grâce dans les divers ministères qu'il nous confie. » (EO 8, 34)

Compte rendu du Chapitre général de septembre 1831 :

« Cet amour de l'obéissance qui doit être la vie de l'homme religieux... » *Allocution d'ouverture*

« C'est le défaut de participation à l'esprit religieux et de bonne volonté pour tendre selon le devoir de notre état à la perfection évangélique qui a fait encourir par une longue suite de fautes à plusieurs de ceux qui étaient nos frères, le malheur souverain d'être retranchés d'une société... »

« Il a été résolu que chaque supérieur local, en arrivant dans sa communauté, en assemblerait tous les membres et, au nom du Chapitre, il insisterait fortement pour recommander l'exacte observation des Règles, soit quant à l'esprit, soit quant à la lettre, et ajouterait à cette recommandation générale l'injonction la plus expresse de ne jamais oublier que dans la volonté du supérieur local, non moins que dans celle du Supérieur général, il fallait voir constamment la volonté de Dieu, et s'y conformer intérieurement comme extérieurement... Des hommes qui, comme nous, avaient fait par leurs vœux le sacrifice de leur liberté, devaient aussi sacrifier à l'obéissance toutes les répugnances personnelles que la nature pourrait inspirer contre ceux qui, par l'intermédiaire du Supérieur général et partant du Souverain Pontife, ont reçu de Dieu le pouvoir de leur commander pour le bien. »

Notes de retraite : « L'obligation de retracer Jésus-Christ dans nos personnes... » « La Règle insiste, elle explique son apparente rigueur, elle la motive par des raisons péremptoires ; elle urge la loi, parce que dans le vrai il n'y a point d'accommodement avec le devoir... » (EO 15, 224 et 223)

A Mille, le 3 novembre, à propos du novice Jean Antoine Bernard : « Il faut commencer par renoncer à soi-même ; il faut faire place pour que le Seigneur construise. Notre boue ne vaut rien pour servir de base à l'édifice. L'abnégation, l'humilité, et ensuite la sainte indifférence pour tout ce que le bon Dieu peut vouloir de nous, et dont il ne nous transmet la connaissance que par la voix des supérieurs... » (EO 8, 38)

A Courtès, à propos de Lamennais, il reproche de « montrer une imperfection d'obéissance qui ne soumet que l'extérieur sans atteindre le moins du monde le jugement de l'esprit et moins encore la volonté... » (EO 8, 41)

Une telle accumulation s'impose au lecteur qui s'intéresse à 1831. Cependant, au fur et à mesure de cette lecture, de nombreuses questions surgissent. Comment être à la hauteur de sa vocation, si celle-ci vise la perfection, la pleine imitation de Jésus Christ ?

L'approbation par le pape des Constitutions a-t-elle pour conséquence que désobéir à un point de la Règle est désobéir à l'Église et à son Chef ? Une totale indifférence dans l'obéissance peut-elle être une obligation ? Dieu ne transmet-il la connaissance de ce qu'il peut vouloir « que par la voix des supérieurs » ? Toutes ces questions sont de l'ordre de la théologie spirituelle et de la théologie de la vie religieuse.

Congar a intitulé un travail sur l'Église au XIXe siècle, « L'Éclésiologie sous le signe de l'affirmation de l'autorité ». Dans les formulations du p. de Mazenod, on peut se demander ce qui est de son temps et beaucoup moins du nôtre, ce qui est de son tempérament, et ce qui est demandé aujourd'hui à ceux qui se sont engagés à le suivre sur le chemin de l'Évangile à écouter et à annoncer. Le discernement reste à faire en tout lieu et en tout temps.

9. La mission *ad extra* à l'horizon

En 1831, et pour la première fois, le Chapitre général exprime le vœu que « quelques-uns des nôtres soient envoyés dans les missions étrangères ». On reconnaîtra facilement dans cette perspective un tournant majeur de notre histoire, bien que ce vœu ait mis du temps à se concrétiser.

Dès 1818, les Constitutions des Missionnaires de Provence affirmaient : « Ils sont appelés à être les coopérateurs du Sauveur, les corédempteurs du genre humain ; et quoique, vu leur petit nombre actuel et les besoins plus pressants des peuples qui les entourent, ils doivent pour le moment borner leur zèle aux pauvres de nos campagnes, leur ambition doit embrasser, dans ses saints désirs, la terre entière. » Et dans ses démarches romaines de 1826, le p. de Mazenod insista auprès du cardinal ponent : « Il me suffit de faire observer que notre Congrégation ne bornait pas sa charité à un petit coin de la terre (*la France*), et que toutes les âmes abandonnées, quelque part qu'elles fussent, seraient toujours l'objet de son zèle et auraient droit à ses services, pour que l'on revînt à mon sentiment (*une approbation pour le monde entier*). » (Cf. EO 7, 65)

Il y eut ensuite 1830, la conquête d'Alger, et le désir formulé par plusieurs de partir là-bas. Le p. de Mazenod, jugeant que c'était prématuré, mit un frein à ce rêve. Mais l'offre des services des Oblats fut renouvelée en 1832 (Cf. EO 5, 3-5).

Comment comprendre la relance par le Chapitre de 1831 ? Le mouvement vers les missions étrangères se généralise alors en France. Il suffit de rappeler le rapide développement de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Dès 1825-1826, le diocèse de Marseille est le quatrième contributeur, après Lyon, Paris et Avignon. En outre, comme depuis la Révolution de Juillet, les missions paroissiales ne sont plus possibles, il faut ouvrir de nouveaux horizons, notamment pour attirer des jeunes. Guibert tient ici une grande place. C'est « son affaire chérie ». Et dans une autre lettre, parlant de la communauté du Laus : « Je ne sais quel vent nous pousse toujours vers les rivages de l'Amérique... »

L'Amérique, c'est d'abord les Etats-Unis où les évêques d'origine française ont été d'abord les plus nombreux. En 1831, Mgr Dubois, sulpicien parisien émigré aux Etats-Unis et devenu évêque de New York fait une tournée en France, à la recherche de professeurs pour le séminaire qu'il veut fonder. Il est à remarquer qu'il s'est aussi adressé à la congrégation de Saint-Pierre, fondée par Lamennais... Nos sources ne disent pas comment Guibert a pu être informé de sa recherche.

Toujours est-il que le 29 septembre au matin, le Chapitre général « a examiné une proposition (on ne sait pas de qui) tendant à ce que le Chapitre exprimât au TRP Général le vœu que forment les membres de la Société, pour que quelques-uns des nôtres soient envoyés dans les missions étrangères, dès qu'il jugera que l'occasion est favorable. Instruit des dispositions d'un grand nombre de membres de la Société, qui soupirent après le moment où il leur sera donné d'aller porter au loin la connaissance et l'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ, le Chapitre a cru devoir s'associer à leur sainte pensée et se rendre leur organe, d'autant plus qu'il regarde l'objet de la proposition comme extrêmement important pour la gloire de Dieu et le bien de la Société. En conséquence la proposition a été adoptée à l'unanimité et le vœu qu'elle renferme ayant été par là exprimé au TRP Général, il a daigné répondre séance tenante qu'il la recevait et donnait son approbation. »

Plusieurs lettres de Guibert au p. de Mazonod, cet automne-là, reviennent sur ce thème. Elles ont été citées intégralement en 1ère partie. Le Supérieur général trouve que, parmi les Oblats, il y en a déjà trop qui pensent à l'Amérique (*Cf. à Courtès le 29 novembre, EO 8, 42*). Guibert n'abandonne pas l'idée, mais travaille à recruter des prêtres diocésains dans les diocèses de Gap et de Digne, s'efforçant de convaincre les évêques. Certaines expressions laissent entendre qu'il penserait établir au Laus comme un centre au service de ce projet.

Sa lettre de l'automne 1832 au Supérieur général est sans équivoque : « Si notre mission d'Afrique (l'Algérie) ne réussit pas, nous vous conjurons, mon très révérend père, de penser à celles d'Asie ou d'Amérique ; c'est une véritable nécessité des temps, il faut un élément au zèle d'une Congrégation naissante, le repos serait mortel. » (*EO Guibert, 309*)

Marseille, janvier 2018

Michel Courvoisier o.m.i.